

**UNION TECHNOLOGIES INFORMATIQUE GROUP
(UTI GROUP.)**

Société anonyme au capital social de 1 731 747,20 euros
Siège social : 68 rue de Villiers - 92300 Levallois-Perret
338 667 082 RCS Nanterre
Code APE 6202 A Siret 338 667 082 000 48

RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
Assemblée générale annuelle ordinaire des actionnaires

RAPPORT DE GESTION

SUR LES COMPTES DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2016
(Société UNION TECHNOLOGIES INFORMATIQUE GROUP)
(Groupe UNION TECHNOLOGIES INFORMATIQUE GROUP)

Incluant les RAPPORTS SPECIAUX

Mesdames, Messieurs les actionnaires,

Nous vous réunissons en assemblée générale annuelle ordinaire, conformément aux prescriptions légales, afin de vous soumettre les comptes de la société UTI GROUP. ainsi que les comptes consolidés du Groupe UNION TECHNOLOGIES INFORMATIQUE GROUP de l'exercice clos le 31 décembre 2016.

Aux termes du présent rapport, nous nous proposons de vous exposer, à partir de la présentation de la Société et du Groupe consolidé, la situation et l'activité, les résultats de cette activité telle qu'elle ressort des comptes sociaux et consolidés, les progrès réalisés mais aussi les difficultés rencontrées ainsi que les activités en matière de recherche et de développement.

Nous vous ferons part également de l'évolution prévisible de la situation de la Société et du Groupe et des événements importants survenus entre la date de clôture de l'exercice et l'établissement du présent rapport.

Nous vous soumettrons ensuite pour approbation les comptes de la Société et du Groupe consolidé de l'exercice clos et vous présenterons notre proposition d'affectation du résultat.

Les Commissaires aux Comptes vous exposeront, dans le cadre de leurs rapports, les résultats de leurs missions.

Tous les documents prescrits par la Loi ont été mis à votre disposition dans les délais et conditions prévus par la Loi.

SOMMAIRE

| | |
|--|-----------|
| 1. PRESENTATION GENERALE DE LA SOCIETE ET DU GROUPE..... | 4 |
| 1.1 PRESENTATION DU GROUPE..... | 4 |
| 1.1.1 <i>Organigramme du Groupe.....</i> | 4 |
| 2. SITUATION ET ACTIVITE AU COURS DE L'EXERCICE ECOULE..... | 5 |
| 2.1 SITUATION ET ACTIVITE DE LA SOCIETE | 6 |
| 2.1.1 <i>Situation de l'actionariat.....</i> | 6 |
| 2.1.1.1 Capital social..... | 6 |
| 2.1.1.2 Capital potentiel..... | 8 |
| 2.1.2 <i>Situation sociale.....</i> | 9 |
| 2.1.3 <i>Activité de la Société UTI GROUP.....</i> | 12 |
| 2.2 SITUATION ET ACTIVITE DU GROUPE ET DES SOCIETES FILIALES..... | 13 |
| 2.2.1 <i>Situation et activité du Groupe.....</i> | 13 |
| 2.2.2 <i>S'agissant d'UTIGROUP. Est.....</i> | 18 |
| 2.2.3 <i>S'agissant de UTIGROUP. Luxembourg S.à.r.l.....</i> | 18 |
| 2.2.4 <i>S'agissant d'UTIGROUP. Rhône-Alpes.....</i> | 19 |
| 3. RESULTATS DE L'ACTIVITE - PROGRES REALISES - DIFFICULTES RENCONTREES..... | 19 |
| 3.1 REGLES ET METHODES COMPTABLES :..... | 19 |
| 3.2 RESULTATS DE LA SOCIETE..... | 20 |
| 3.2.1 <i>Présentation des comptes sociaux :.....</i> | 20 |
| 3.2.2 <i>Analyse des Résultats.....</i> | 21 |
| 3.2.3 <i>Progrès réalisés – Difficultés rencontrées :.....</i> | 22 |
| 3.3 RESULTATS DU GROUPE..... | 23 |
| 3.3.1 <i>Présentation et analyse sommaire des comptes :.....</i> | 23 |
| 3.3.2 <i>Résultats.....</i> | 24 |
| 4. ACTIVITE EN MATIERE DE RECHERCHE ET DE DEVELOPPEMENT..... | 26 |
| 4.1 DE LA SOCIETE..... | 26 |
| 4.2 DU GROUPE..... | 26 |
| 5. EVOLUTION PREVISIBLE DE LA SITUATION - PERSPECTIVES D'AVENIR..... | 26 |
| 6. EVENEMENTS IMPORTANTS SURVENUS POSTERIEUREMENT A LA DATE DE CLOTURE DE L'EXERCICE..... | 26 |
| 7. ANALYSE DE LA SITUATION FINANCIERE DE LA SOCIETE ET DE SON ENDETTEMENT..... | 26 |
| 8. PROPOSITION D'AFFECTATION DU RESULTAT..... | 27 |
| 9. DEPENSES VISEES PAR L'ARTICLE 223 QUATER DU CODE GENERAL DES IMPOTS..... | 28 |
| 10. LISTE ET SITUATION DES MANDATS DES ADMINISTRATEURS..... | 28 |
| 10.1 COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA SOCIETE..... | 28 |
| 10.2 SITUATION DES MANDATS DES ADMINISTRATEURS DE LA SOCIETE..... | 29 |
| 10.3 LISTE DES MANDATS ET FONCTIONS EXERCEES DANS D'AUTRES SOCIETES..... | 29 |
| 10.4 REMUNERATION DES MANDATAIRES SOCIAUX..... | 29 |
| 11. TRANSACTIONS REALISEES PAR LES DIRIGEANTS ET LES PERSONNES QUI LEUR SONT ETROITEMENT LIEES..... | 31 |
| 12. SITUATION DES MANDATS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES..... | 31 |
| 13. PRISES DE PARTICIPATION NOUVELLES OU SUPPLEMENTAIRES DANS DES SOCIETES AU COURS DE L'EXERCICE ECOULE..... | 32 |

| | | |
|------------|--|-----------|
| 14. | SOCIETES CONTROLEES PAR LA SOCIETE EN FRANCE ET A L'ETRANGER..... | 32 |
| 15. | PARTICIPATIONS CROISEES | 34 |
| 16. | ACTIONNARIAT DES SALARIES DE LA SOCIETE (RAPPORT SUR LES OPTIONS DE SOUSCRIPTION OU D'ACHAT D' ACTIONS ARTICLE L225-184 DU CODE DE COMMERCE)..... | 34 |
| 17. | OPERATIONS DE RACHAT DE TITRES UTI GROUP. REALISEES AU COURS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2016 (RAPPORT PREVU A L'ARTICLE L.225-209 AL.2 DU CODE DE COMMERCE) | 35 |
| 18 | DESCRIPTIF DU PROGRAMME DE RACHAT D' ACTIONS PROPRES | 36 |
| 19. | DELEGATION DE COMPETENCE ET DE POUVOIRS (RAPPORT SUR L'USAGE DES DELEGATIONS EN MATIERE D'AUGMENTATION DE CAPITAL PREVU A L'ARTICLE L.225-100 AL 7 DU CODE DE COMMERCE)..... | 38 |
| 20. | RAPPORT SUR LES ATTRIBUTIONS GRATUITES D' ACTIONS AUX SALARIES ET DIRIGEANTS PREVU A L'ARTICLE L.225-197-4 DU CODE DE COMMERCE..... | 38 |
| 21. | CONSEQUENCES ET RISQUES LIES A L'ACTIVITE DE LA SOCIETE ET DU GROUPE... 38 | |
| 21.1 | RISQUE DE NON-PAIEMENT | 38 |
| 21.2 | RISQUE DE CHANGE | 38 |
| 21.3 | RISQUE LIE A L'ENDETTEMENT | 39 |
| 21.4 | CONSEQUENCES ET RISQUES SOCIAUX | 39 |
| 21.5 | DEPART DE MANAGERS | 39 |
| 21.6 | DEPART DE MANAGERS-CLEFS..... | 39 |
| 21.7 | RISQUE TECHNOLOGIQUE | 39 |
| 21.8 | RISQUE LIE A LA CROISSANCE..... | 40 |
| 21.9 | CONSEQUENCES ET RISQUES ENVIRONNEMENTAUX / ACTIVITES POLLUANTES OU A RISQUE..... | 40 |
| 21.10 | ENGAGEMENTS EN FAVEUR DE LA LUTTE CONTRE LES DISCRIMINATIONS ET LA PROMOTION DES DIVERSITES | 40 |
| 21.11 | RISQUE LIE A L'AFFACTURAGE | 40 |
| 21.12 | RISQUE ACTIONS | 41 |
| 21.13 | ASSURANCES ET COUVERTURE DE RISQUES..... | 41 |
| 21.14 | RISQUE FISCAL..... | 42 |
| 21.15 | SUBVENTION | 42 |
| 21.16 | LITIGES..... | 42 |
| 21.17 | INJONCTIONS OU SANCTIONS PECUNIAIRES POUR DES PRATIQUES ANTICONCURRENTIELLES PRONONCEES PAR L'AUTORITE DE LA CONCURRENCE | 42 |
| 22 | COMPTES FOURNISSEURS PAR ANTERIORITE..... | 42 |
| 23. | ACTIONNARIAT DES SALARIES DE LA SOCIETE / AUGMENTATIONS DE CAPITAL RESERVEES AUX SALARIES EFFECTUEES DANS LES CONDITIONS PREVUES AUX ARTICLES L. 3233-18 ET SUIVANTS DU CODE DU TRAVAIL | 43 |
| 24. | CONVENTIONS DITES « REGLEMENTEES »..... | 44 |
| | ANNEXE 1 : TABLEAU RECAPITULATIF DES DELEGATIONS DE COMPETENCE ET DE POUVOIRS ACCORDEES PAR L'ASSEMBLEE GENERALE AU CONSEIL D'ADMINISTRATION EN MATIERE D'AUGMENTATION DE CAPITAL..... | 45 |
| | ANNEXE 2 : RAPPORT TRANSPARENCE RSE 2016 | 46 |

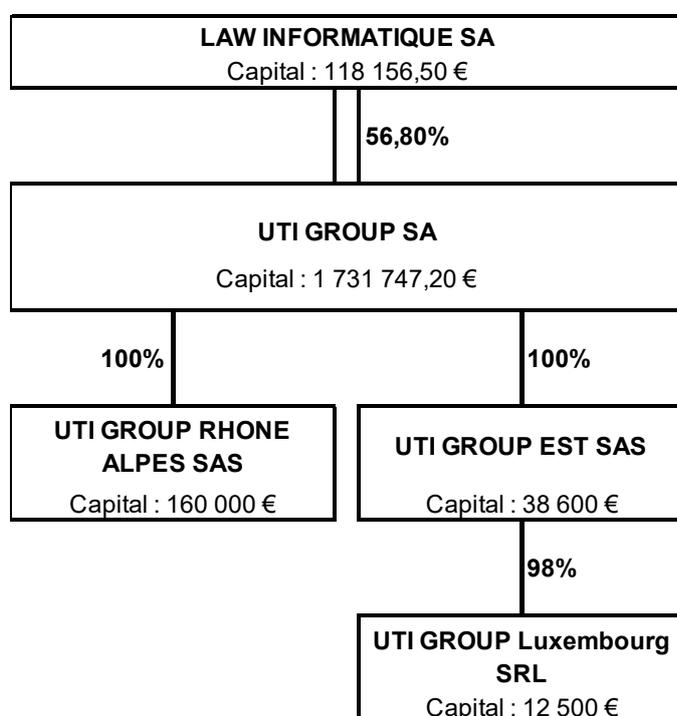
1. PRESENTATION GENERALE DE LA SOCIETE ET DU GROUPE

La société UTI GROUP. est une société de services informatiques spécialisée dans l'intégration des nouvelles technologies (internet, intranet) au sein des systèmes d'information des entreprises, pour une clientèle de grands comptes exclusivement. La société UTI GROUP. exerce également une activité d'éditeur de progiciels.

1.1 Présentation du Groupe

1.1.1 Organigramme du Groupe

Sociétés composant le Groupe :



Le Groupe UTI GROUP. est présent en région parisienne, dans l'Est de la France, dans la région lyonnaise, ainsi qu'à l'étranger avec une implantation au Luxembourg.

Depuis le 20 décembre 2010, la société LAW INFORMATIQUE est devenue la société holding animatrice du Groupe et détient au jour du présent rapport une participation directe à hauteur de 56,80% dans le capital de la société UTI GROUP.

Le groupe se compose des sociétés suivantes :

LAW INFORMATIQUE

Société animatrice mère du Groupe

Société anonyme au capital social de 118 156,50 euros

Siège social : 68 rue de Villiers - 92300 Levallois-Perret

392 091 773 RCS Nanterre

UNION TECHNOLOGIES INFORMATIQUE GROUP (UTI GROUP.),

Société anonyme au capital social de 1 731 747,20 euros

Siège social : 68 rue de Villiers - 92300 Levallois-Perret

338 667 082 RCS Nanterre

UNION TECHNOLOGIES INFORMATIQUE GROUP. EST (UTIGROUP. Est)

Société par Actions Simplifiée au capital de 38 600 euros,

dont le siège social est sis 19, rue de la Haye 67 300 SCHILTIGHEIM – France,

immatriculée sous le numéro 385 096 615,

inscrite auprès du registre du commerce et des sociétés de Strasbourg.

Cette Société est entrée dans le périmètre du Groupe à compter d'avril 1999 suite à l'achat par UTI GROUP. de 89,74 % de son capital.

Par suite d'acquisitions intervenues en 2002 puis en 2016, la société UTIGROUP. EST se trouve être détenue au 31/12/2016 à 100 % par UTI GROUP..

UNION TECHNOLOGIES INFORMATIQUE GROUP. Luxembourg S.A.R.L. (UTIGROUP. LUXEMBOURG)

Société à responsabilité limitée au capital de 12 500 euros,

dont le siège social est sis 1 rue Isaac Newton L2242 Luxembourg,

immatriculée sous le numéro «Section B 65 635»,

inscrite auprès du registre du commerce du Luxembourg.

Cette société créée en juillet 1998 est détenue à 98 % par la société UTIGROUP. Est.

UNION TECHNOLOGIES INFORMATIQUE GROUP. RHONE ALPES (UTIGROUP. Rhône-Alpes),

Société par Actions Simplifiée au capital de 160 000 euros,

dont le siège social est sis Immeuble "les Topazes"

92, Cours Vitton – 69 006 Lyon – France,

immatriculée sous le numéro 380 667 774,

inscrite auprès du registre du commerce et des sociétés de Lyon.

Détenue depuis le 25 février 2000 à 99,93 % par la société UTI GROUP. aux termes d'une opération d'acquisition de contrôle, cette société est implantée à Lyon.

UTI GROUP a acquis durant 2016 le solde du capital de cette société lui conférant ainsi 100 % d'UTIGROUP. Rhône-Alpes au 31/12/2016.

Le Groupe a établi des comptes consolidés pour la première fois au titre de l'exercice 1999.

2. SITUATION ET ACTIVITE AU COURS DE L'EXERCICE ECOULE

2.1 Situation et activité de la Société

2.1.1 Situation de l'actionnariat

2.1.1.1 Capital social

a) Composition

Le capital social s'élève au 31 décembre 2016 à 1 731 747,20 euros, divisé en 8 658 736 actions de 0,20 euros de valeur nominale, entièrement libérées.

Les actions sont, au choix de l'actionnaire, nominatives ou au porteur.

b) Franchissements de seuils statutaires

Aux termes de l'article 11 IV des statuts de la Société, tout actionnaire, personne physique ou morale, venant à détenir, directement ou indirectement, une fraction de 2 % au moins du capital ou des droits de vote de la Société, ou tout multiple de ce pourcentage, doit en informer la Société.

L'information doit être communiquée à la Société dans un délai de 15 jours par lettre recommandée avec demande d'accusé de réception adressée au siège social.

Dans chaque déclaration, le déclarant devra certifier que la déclaration faite comprend bien tous les titres détenus directement ou indirectement, ou possédés au sens de l'article L.233-7 du Code de commerce. Il devra indiquer également la ou les dates d'acquisition des actions déclarées.

L'obligation de déclaration s'applique également lors du franchissement à la baisse de chaque seuil d'une fraction d'au moins 2 % du capital ou des droits de vote.

A défaut d'avoir été déclarées dans les conditions ci-dessus énoncées, les actions ou les droits de vote excédant la fraction qui aurait dû être déclarée sont privés du droit de vote dans les assemblées d'actionnaires qui se tiendraient jusqu'à l'expiration d'un délai de deux ans suivant la date de régularisation de la notification, si le défaut de déclaration a été constaté et si un ou plusieurs actionnaires détenant au moins 5 % du capital en font la demande.

c) Droit de vote

Aux termes de l'article 18 des statuts de la Société, un droit de vote double, eu égard à la quotité du capital qu'elles représentent, est attribué à toutes les actions entièrement libérées pour lesquelles est justifiée une inscription nominative, au nom du même actionnaire depuis deux ans au moins ainsi qu'aux actions nominatives nouvelles attribuées gratuitement à un actionnaire, en cas d'augmentation de capital par incorporation de réserves, bénéfiques ou primes d'émission, à raison d'actions bénéficiant de ce droit.

Cette clause statutaire est conforme aux dispositions de l'article L.225-123 al 3 du code de commerce instituant des droits de vote double de droit dans les sociétés dont les actions sont admises aux négociations sur un marché réglementé.

Dans toutes les assemblées générales, le droit de vote attaché aux actions comportant un droit d'usufruit est exercé par l'usufruitier.

d) *Cotation*

La Société a été introduite le 3 novembre 1999 sur le marché libre en mettant sur ce marché 99 144 actions représentant 10 % du capital social et des droits de vote, puis a transféré le 24 janvier 2001 les titres mis sur ce marché sur le Second Marché devenu l'EUROLIST, puis au 1^{er} janvier 2008 EURONEXT PARIS (ISIN FR0000074197).

Le transfert sur EURONEXT PARIS s'est effectué par cotation directe selon les règles de fonctionnement dudit marché.

La société UTI GROUP. a également transféré sur l'EURONEXT PARIS les 875 350 obligations convertibles émises en juillet 2000 (ISIN : FR0000181067).

e) *Actionnariat*

L'actionnariat au cours des trois derniers exercices se présente comme suit :

| | Actionnaires | Au 31 décembre 2016 | | | Au 31 décembre 2015 | | | Au 31 décembre 2014 | | |
|--|-------------------|---------------------|---------------|------------------|---------------------|---------------|------------------|---------------------|---------------|------------------|
| | | Nombre d'actions | % capital | % droits de vote | Nombre d'actions | % capital | % droits de vote | Nombre d'actions | % capital | % droits de vote |
| Actionnaires Dirigeants et/ou agissant de concert | Christian AUMARD | 1 000 | 0,0% | 0,0% | 1 000 | 0,0% | 0,0% | 1 000 | 0,0% | 0,0% |
| | LAW INFORMATIQUE | 4 919 745 | 56,8% | 71,4% | 4 707 069 | 54,4% | 72,6% | 4 707 069 | 54,4% | 71,9% |
| | Matthieu QUENNET | 26 796 | 0,3% | 0,2% | | | | | | |
| | Patrick QUENNET | 0 | 0,0% | 0,0% | 1 000 | 0,0% | 0,0% | 1 000 | 0,0% | 0,0% |
| | Autres nominatifs | 530 584 | 6,1% | 5,2% | 181 190 | 2,1% | 2,7% | 172 178 | 2,0% | 2,6% |
| | Public | 3 132 666 | 36,2% | 23,2% | 3 193 962 | 36,9% | 24,6% | 3 332 642 | 38,5% | 25,4% |
| | Auto détention | 47 945 | 0,6% | 0,0% | 574 515 | 6,6% | 0,0% | 444 847 | 5,1% | 0,0% |
| | Total | 8 658 736 | 100,0% | 100,0% | 8 658 736 | 100,0% | 100,0% | 8 658 736 | 100,0% | 100,0% |

| | | | | | | | | | |
|------------------------------|--|--|-------------------|--|--|-------------------|--|--|-------------------|
| Total droits de votes | | | 13 487 330 | | | 12 963 480 | | | 13 095 161 |
|------------------------------|--|--|-------------------|--|--|-------------------|--|--|-------------------|

Du tableau ci-dessus, il ressort qu'au 31 décembre 2016 :

- les actionnaires fondateurs composés des familles AUMARD et QUENNET ont apporté l'intégralité de leurs titres à la société LAW INFORMATIQUE le 20/12/2010. Ainsi, cette société détient 56,8% du capital et 71,4 % des droits de vote de la société UTI GROUP. Cette opération de reclassement interne qui avait été, préalablement à sa réalisation, déclarée auprès de l'AMF, a fait l'objet, le 10 janvier 2011, d'une « Dérogation à l'obligation de déposer un projet d'offre publique visant les actions de la société » prononcée par l'AMF.

A la connaissance de la Société, aucun autre actionnaire nominatif n'a déclaré avoir dépassé au 31 décembre 2016 de seuil y compris le seuil statutaire de 2%.

2.1.1.2 Capital potentiel

Options de souscription d'actions réservées aux salariés

L'ensemble des informations relatives aux différents plans de souscription d'actions en vigueur au sein de la société UTI GROUP. figure à l'article 16 du présent rapport.

Conversion des obligations convertibles UTI GROUP. 0,1 % 2020 (ex 3 % 2000-2005)

En vertu de l'autorisation qui lui avait été conférée par l'assemblée générale mixte des actionnaires du 15 mai 2000, et notamment dans sa douzième résolution, le conseil d'administration de la Société a décidé, dans sa séance du 12 juillet 2000, de procéder à l'émission de 875 350 obligations UTI GROUP. 3 % 2000-2005 convertibles en actions pour un montant nominal de 18 644 955 euros.

La société UTI GROUP. a procédé le 24 janvier 2001 au transfert sur Euronext Paris des 875 350 obligations convertibles émises le 12 juillet 2000 (code ISIN FR0000181067).

Le contrat d'émission d'obligations convertibles UTI GROUP. 3% 2000-2005 (devenu UTI GROUP. 0,1 % 2020) a été profondément modifié par l'assemblée générale des obligataires du 28 avril 2003, modifications qui ont été entérinées par les actionnaires lors de l'assemblée générale extraordinaire du 16 mai 2003 et qui portent principalement sur:

- 1° - La modification de la durée de l'emprunt obligataire initialement fixée à 4 ans et 160 jours dans le contrat d'émission a été portée à 19 ans et 160 jours. La date d'échéance du contrat est ainsi fixée au 1^{er} janvier 2020 pour un amortissement en totalité.
- 2° - La réduction du taux nominal des intérêts annuels de 3 % prévu dans le contrat d'émission lequel a été ramené au taux de 0,10 % l'an soit 0,0213 euro par obligation, payable à terme échu le 1^{er} janvier de chaque année.
- 3° - La suppression du paiement du coupon payable le 1^{er} janvier 2003 correspondant aux intérêts dus au titre de l'année 2002.
- 4° - La suppression de la prime d'amortissement normal à l'échéance de 3,14 euros ; l'amortissement normal à l'échéance s'effectuera par remboursement à la valeur nominale des obligations, soit la somme de 21,30 euros.
- 5° - Le versement d'une soulte en numéraire de DEUX EURO ET CINQUANTE CENTS (2,5 euro) par la société UTI GROUP aux obligataires pour chaque conversion d'UNE obligation.
- 6° - Le remplacement du ratio de conversion des obligations fixé dans le contrat d'émission à UNE action nouvelle d'UTIGROUP de 0,20 euro de nominal pour UNE obligation convertible de 21,30 euros de nominal par un nouveau ratio de conversion, différencié selon les deux périodes de conversion suivantes, soit :
 - pour toute conversion d'obligation intervenant jusqu'au 31 mars 2008 inclus:

Le ratio de conversion est pour UNE obligation convertible de 21,30 euros de nominal, de UNE action nouvelle d'UTI GROUP de 0,20 euro de nominal et QUATRE bons de souscription d'action.

- pour toute conversion d'obligation intervenant dans la période comprise entre le 1^{er} avril 2008 et la date d'échéance de l'emprunt obligataire, soit le 1^{er} janvier 2020 :

Le ratio de conversion est pour UNE obligation convertible de 21,30 euros de nominal, de UNE action nouvelle d'UTI GROUP de 0,20 euro de nominal plus une soulte de 2,5€.

L'historique des opérations sur les obligations convertibles jusqu'au 31 décembre 2016 est le suivant :

| | nombre d'OC existante | conversion OC | annulation OC | OC rachats |
|-------------------|-----------------------|----------------|----------------|------------|
| 2000 | 875 350 | | | |
| 2001 | 676 584 | | 198 766 | |
| 2002 | 644 724 | | 31 860 | |
| 2003 | 43 001 | 437 051 | 164 672 | |
| 2004 | 42 036 | 965 | | |
| 2005 | 40 653 | 1 383 | | |
| 2006 | 34 646 | 6 007 | | |
| 2007 | 31 670 | 2 976 | | |
| 2008 | 21 204 | 4 994 | 5 472 | |
| 05/02/2009 | 21 204 | | | 600 |
| 06/02/2009 | 21 204 | | | 900 |
| 08/03/2009 | 19 704 | | 1 500 | -1 500 |
| 27/05/2009 | 19 704 | | | 250 |
| 22/06/2009 | 19 454 | | 250 | -250 |
| 22/10/2009 | 19 454 | | | 40 |
| 22/12/2009 | 19 414 | | 40 | -40 |
| 24/01/2011 | 19 414 | | | 5 |
| 23/07/2012 | 19 414 | | | 1 000 |
| 26/09/2012 | 18 414 | | 1 000 | -1 000 |
| 02/10/2012 | 18 414 | | | 80 |
| 21/03/2013 | 18 414 | | | 3 930 |
| 31/03/2013 | 14 414 | | 4 000 | -4 000 |
| 10/05/2013 | 14 414 | | | 31 |
| 14/03/2014 | 14 414 | | | 140 |
| 22/04/2014 | 14 414 | | | 120 |
| 30/06/2014 | 14 108 | | 306 | -306 |
| 03/12/2014 | 14 108 | | | 80 |
| 04/12/2014 | 14 108 | | | 60 |
| 27/11/2015 | 14 108 | | | 250 |
| 31/12/2016 | 14 108 | 453 376 | 407 866 | 390 |

L'augmentation de capital potentielle découlant de la conversion des 14 108 obligations convertibles encore en circulation au 31 décembre 2016, s'élève donc jusqu'au 1^{er} janvier 2020 date d'échéance de l'emprunt obligataire, à 2 822 euros de nominal.

Depuis le début de l'exercice 2017, aucune conversion n'a été réalisée, ni acquisition d'Obligations Convertibles.

2.1.2 Situation sociale

L'âge et l'ancienneté des collaborateurs d' UTI GROUP. se décomposent au 31/12/2016 de la façon suivante :

| AGE MOYEN : | | <30 ANS | de 30 à 40 ANS | >40 ANS | TOTAL | Age moyen |
|------------------------------|-------------------|-------------------|-----------------------|-------------------|--------------|------------------|
| UTI GROUP | Dirigeants & Adm. | 0 | 6 | 6 | 12 | 44 |
| | Commerciaux | 0 | 1 | 7 | 8 | 46 |
| | Ingénieurs | 6 | 48 | 109 | 163 | 45 |
| | Total | 6 | 55 | 122 | 183 | 45 |
| UTI GROUP RHONE ALPES | Dirigeants & Adm. | 1 | 0 | 2 | 3 | 51 |
| | Commerciaux | 0 | 1 | 1 | 2 | 47 |
| | Ingénieurs | 8 | 11 | 8 | 27 | 36 |
| | Total | 9 | 12 | 11 | 32 | 38 |
| UTI GROUP EST | Dirigeants & Adm. | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| | Commerciaux | 1 | 2 | 0 | 3 | 36 |
| | Ingénieurs | 14 | 5 | 8 | 27 | 34 |
| | Total | 15 | 7 | 8 | 30 | 34 |
| TOTAL GROUPE | | 30 | 74 | 141 | 245 | 43 |
| | | 12% | 30% | 58% | 100% | |

| ANCIENNETE | | | | | | |
|------------------------------|-------------------|------------------|----------------------|-------------------|--------------|--------------------------------------|
| | | <5 ANS | de 5 à 10 ANS | >10 ANS | TOTAL | Ancienneté moyenne (en année) |
| UTI GROUP | Dirigeants & Adm. | 4 | 2 | 6 | 12 | 10 |
| | Commerciaux | 4 | 2 | 2 | 8 | 8 |
| | Ingénieurs | 77 | 38 | 48 | 163 | 8 |
| | Total | 85 | 42 | 56 | 183 | 8 |
| UTI GROUP RHONE ALPES | Dirigeants & Adm. | 2 | 0 | 1 | 3 | 5 |
| | Commerciaux | 2 | 0 | 0 | 2 | 1 |
| | Ingénieurs | 22 | 3 | 2 | 27 | 4 |
| | Total | 26 | 3 | 3 | 32 | 4 |
| UTI GROUP EST | Dirigeants & Adm. | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| | Commerciaux | 2 | 1 | 0 | 3 | 5 |
| | Ingénieurs | 23 | 0 | 4 | 27 | 3 |
| | Total | 25 | 1 | 4 | 30 | 3 |
| TOTAL GROUPE | | 136 | 46 | 63 | 245 | 7 |
| | | 56% | 19% | 26% | 100% | |

Ainsi, l'effectif du groupe UTI GROUP s'élève à 245 personnes à fin 2016 et se décompose par comparaison avec l'effectif des années précédentes de la manière suivante:

| Effectif du groupe UTI GROUP | 31/12/2016 | 31/12/2015 | 31/12/2014 |
|-------------------------------------|-------------------|-------------------|-------------------|
| Dirigeants & Administratifs | 15 | 15 | 16 |
| Commerciaux | 13 | 14 | 14 |
| Ingénieurs & techniciens | 217 | 226 | 239 |
| TOTAL salariés | 245 | 255 | 269 |

| | | | |
|----------------------------|------------|------------|------------|
| Sous traitants | 78 | 84 | 75 |
| Total OPERATIONNELS | 295 | 310 | 314 |

L'exercice 2016 fait apparaître une baisse des effectifs à 245 au 31/12/2016 contre 255 au 31/12/2015, soit -3,9 % .

Par ailleurs le groupe a employé 78 personnes en sous-traitance au 31 décembre 2016 contre 84 personnes l'année précédente, soit une diminution de 7,14 %.

Ainsi, les effectifs opérationnels baissent de 4,83 %.

2.1.3 *Activité de la Société UTI GROUP.*

UTIgroup est à la fois une société de services informatiques de proximité et un éditeur de progiciel depuis un quart de siècle.

- Avec ses prestations d'assistance technique ou fonctionnelle, d'assistance en maîtrise d'ouvrage ou en expertise, d'ingénierie informatique (intégration de systèmes et travaux au forfait) et de TMA (Tierce Maintenance Applicative), UTIgroup propose de concevoir, réaliser, maintenir et faire évoluer les applications et les projets de ses clients.
- UTIgroup a développé des progiciels afin d'assister des entreprises dans les domaines comme les OPCA, l'édition et les sociétés de nettoyage. (**Optima edi-one, nett400**)

UTIgroup est organisée en agence selon des axes de marché. Ces agences allient les compétences techniques, fonctionnelles et d'expertise afin de répondre aux exigences des clients.

2.2 Situation et activité du Groupe et des sociétés filiales

2.2.1 Situation et activité du Groupe

Métier du Groupe :

Le Groupe est spécialisé dans l'assistance technique ou fonctionnelle ou en assistance à maîtrise d'ouvrage et dans l'intégration de systèmes. Pour la période 2014 à 2016, l'activité du Groupe se répartit de la façon suivante :

| | 2016 | 2015 | 2014 |
|-------------------------------------|------|------|------|
| Assistance technique | 91% | 88% | 86% |
| Intégration de systèmes | 8% | 10% | 12% |
| Editeur / Distribution de Progiciel | 2% | 2% | 2% |

Positionnement du Groupe:

UTI GROUP est une société spécialisée en assistance technique ou fonctionnelle de proximité et en assistance à maîtrise d'ouvrage, son offre couvre une partie substantielle des besoins des entreprises en matière de système d'information stratégique:

- Assistance technique ;
- Forfaits ;
- Assistance à maîtrise d'ouvrage ;
- Tierce maintenance applicative ;
- Edition de progiciels « métiers ».

UTI GROUP. s'adresse à une clientèle majoritairement Grands Comptes, comme l'établit la ventilation du chiffre d'affaires par secteur d'activités.

Cette politique de référencement auprès de grands comptes, permet à UTI GROUP :

- De réduire la dispersion de sa clientèle;
- D'augmenter la qualité moyenne de signature de sa clientèle ;
- De résister au durcissement du marché.

UTI GROUP. gère un portefeuille d'activités marquées par une forte intensité concurrentielle, un pouvoir de négociation des clients souvent très important, et des sources de différenciation potentielles assez limitées. Ce portefeuille d'activités est relativement bien diversifié en terme de secteurs, mais reste très focalisé sur un seul mode d'intervention, l'assistance technique en régie.

Le Groupe malgré un contexte économique difficile lié à une forte concurrence, a renouvelé l'ensemble de ses agréments en 2016 et fait partie de listes de sélection de plus en plus restreintes, ce qui lui permet ainsi de disposer:

- d'un parc de clientèle de grandes entreprises;
- de grands projets;
- d'un chiffre d'affaires récurrent;
- d'un marché protégé.

Le Groupe définit ses marchés «cibles» selon trois critères: leur taille, leur rythme de croissance et la récurrence des besoins qui s'y expriment, l'objectif étant de réduire à minima les prises de risques.

UTI GROUP. a très peu d'activité auprès d'entreprises ou d'établissements publics.

Le poste client est confié en affacturage. Le délai moyen de paiement des créances confiées au Factor est à 55 jours en 12/2016 contre 52 jours en 12/2015.

De part son activité, UTI GROUP. ne perçoit pas de saisonnalité dans son activité à l'exception de la prise des congés payés des collaborateurs et par conséquent n'a pas de risque sur la gestion de son BFR.

L'expérience acquise dans les métiers de sa clientèle, couplée à des effets d'échelle, favorise l'efficacité et la rapidité des interventions du Groupe.

Stratégie du Groupe:

La stratégie du Groupe est double : d'une part enraciner le Groupe comme la référence dans son métier et d'autre part accélérer sa croissance.

L'année 2016 a confirmé le renforcement de plus en plus significatif de ses activités haut de gamme de maîtrise d'œuvre vers le secteur des maîtrises d'ouvrage. Cette évolution est particulièrement importante car elle permet de conserver et faire évoluer les profils confirmés en leur offrant ainsi une évolution de carrière par l'intermédiaire d'une vue marché et métier et non plus une vue technologique.

En décembre 2016, cette certification a été renouvelée par l'AFAQ pour une année, avec une modification de version liée la mise à jour de la norme. La certification du groupe est désormais ISO 9001 : 2015.

En effet, de plus en plus de grands groupes exigent dans le cadre de leurs agréments que leurs fournisseurs soient certifiés en matière de qualité.

La concurrence et le positionnement du Groupe

Parmi les différents intervenants sur le marché des services informatiques, ceux qui exercent les mêmes métiers ou des activités proches de celles du Groupe sont les grandes SSII généralistes (telles CAP GEMINI, CGI, SOPRA ou GFI); parmi les concurrents de taille plus modeste, se trouvent AUBAY, INFOTEL, SODIFRANCE.

UTI GROUP. a choisi de ne faire majoritairement que de l'assistance technique ou fonctionnelle dans les technologies qu'elle maîtrise (grands systèmes IBM, IBM AS/400 et les technologies nouvelles telles que JAVA, dot.net etc...) et dans les fonctionnalités des maîtrises d'ouvrage de clients.

Cette politique a conduit le Groupe à ne pas s'attaquer aux marchés du Consulting et de l'intégration de grands systèmes qui sont dominés par les intervenants tels que ACCENTURE ou CSC, ni au marché de l'infogérance qui requiert d'une SSII une taille comparable à celle de son donneur d'ordre (ATOS, STERIA).

Le Groupe sélectionne sur la base de son fonds de commerce grands comptes (agréés) les besoins qui s'y expriment sur des projets qui arrivent à maturité mais où ceux-ci sont durables et pour lesquels elle peut disposer des compétences et de l'expertise suffisantes.

Sa stratégie de «niches» lui a permis d'acquérir une grande expertise dans ses domaines d'intervention et d'emporter des marchés face aux meilleurs compétiteurs.

Son évolution constante vers la maîtrise d'ouvrage lui ouvre dans le cadre de ses mêmes clients de nouveaux marchés conformes à la stratégie générale du groupe.

La clientèle du Groupe

Le Groupe ne travaille principalement qu'avec des grands comptes, dont les métiers et les besoins lui sont bien connus (banque et assurance, industrie, distribution, télécom...) et pour lesquels il dispose de l'expertise, des compétences et des moyens adaptés.

Cette politique lui permet de faire jouer l'effet d'expérience acquise dans les métiers de sa clientèle et l'effet d'échelle qui favorise l'efficacité et la rapidité des interventions. De plus ces grands comptes ont des besoins durables ce qui permet une bonne récurrence du chiffre d'affaires.

La concentration des efforts commerciaux dans des secteurs d'activité bien identifiés, permet également à ses équipes, de progresser dans la maîtrise des technologies en usage dans le Groupe.

Par ailleurs, le risque «client» est très largement réparti: sur 232 établissements clients actifs recensés dans l'année 2016, les dix premiers représentent 47 % de l'activité et les vingt premiers totalisent 65 % de l'activité.

Les dix premiers clients du Groupe sur la base de son chiffre d'affaires réalisé du 1^{er} janvier 2016 au 31 décembre 2016 se déclinent comme suit:

| Client | Ordre 2016 | Ordre 2015 | Agrément |
|------------------------------|------------|------------|----------|
| BNP PARIBAS | 1 | 1 | OUI |
| SOCIETE GENERALE | 2 | 3 | OUI |
| CREDIT MUTUEL | 3 | 2 | OUI |
| MALAKOFF MEDERIC | 4 | 4 | OUI |
| HSBC | 5 | 7 | OUI |
| GROUPE BPCE | 6 | 5 | OUI |
| MGEN Technologies | 7 | 9 | OUI |
| GROUPE UP Ex CHEQUE DEJEUNER | 8 | 6 | OUI |
| EURO SECURITIES PARTNERS | 9 | 15 | OUI |
| VIAMEDIS | 10 | 8 | OUI |

Concentration sur les principaux clients

| | 2016 | 2015 | 2014 |
|-----------------------------|-------------|-------------|-------------|
| Total Siret | 184 | 205 | 207 |
| 10 premiers groupes clients | 60% | 59% | 52% |
| 20 premiers groupes clients | 73% | 73% | 69% |

LES EFFECTIFS DU GROUPE

L'effectif moyen du Groupe se présente comme suit:

| Effectif moyen groupe | 2016 | 2015 | 2014 |
|--------------------------------------|-------------------|-------------------|-------------------|
| Direction Générale Administration | 14 | 16 | 15 |
| Commerciaux | 15 | 14 | 13 |
| Ingénieurs/Techniciens | 225 | 237 | 245 |
| <u>Total</u> | <u>254</u> | <u>267</u> | <u>273</u> |

Gestion des ressources humaines et politique d'embauche

La politique de gestion des ressources humaines au sein du Groupe est axée vers la fidélisation de ses équipes afin de favoriser la qualité de ses prestations.

Cette politique passe par un effort important de formation sur les métiers de base du Groupe complétée par un ajout de compétences dans les métiers de la haute technologie.

Les embauches sont effectuées en contrat à durée indéterminée.

Cette recherche de la qualité fortement ancrée dans la culture de l'entreprise a permis au Groupe de se construire, rapidement, une image de sérieux et de compétitivité.

Les salariés relèvent de la convention collective SYNTEC.

Formation professionnelle

Le Groupe a dédié dans ses locaux de Levallois plusieurs bureaux ou plates-formes équipés de machines, documentations et logiciels langage et technique, lesquels sont mis à la disposition de la formation interne.

Enfin, certains collaborateurs bénéficient de formations dispensées chez les clients à la charge d'UTI GROUP.

Il convient également de rappeler que des congés formations ont été accordés au cours des derniers exercices.

Politique salariale

La politique salariale de la Société au cours de l'exercice a consisté à maintenir les rémunérations des collaborateurs compte tenu de stabilisation tarifaire imposée par les grands comptes qui représentent la majeure partie du fonds de commerce du Groupe.

Il a été procédé à des augmentations au cas par cas quand il a été possible d'augmenter le tarif du collaborateur, ou en cas de risque grave de démission sur des profils stratégiques.

Le turn-over a également contribué à la maîtrise de la masse salariale, les ingénieurs expérimentés et plus rémunérés étant remplacés par de jeunes diplômés aux salaires plus faibles, mais qui deviennent rapidement opérationnels après avoir suivi la formation dispensée en interne par la Société.

Ainsi, le Groupe a pu maintenir des prix de facturation de prestations à des niveaux compétitifs par rapport à la concurrence tout en protégeant le niveau de rentabilité eu égard à la pression sur les tarifs que subissent toutes les SSII.

Intéressement et participation

Les salariés de la société UTI GROUP. bénéficient d'une participation sur les résultats conformément aux conditions de la loi en vigueur.

2.2.2 S'agissant d'UTIGROUP. Est

- Situation et activité de la Société

L'effectif de la Société s'élève à 30 personnes au 31/12/2016 qui se décompose de la manière suivante:

| Effectif au 31/12/2016 | UTIGROUP. EST |
|-------------------------------|--------------------------|
| Dirigeants & Administratifs | 0 |
| Commerciaux | 3 |
| Ingénieurs-Techniciens | 27 |
| TOTAL | 30 |

UTIGROUP. EST a par ailleurs concentré ses activités au sein de l'agence de Strasbourg, compte tenu d'une meilleure qualité de marché en Alsace et de meilleures perspectives de croissance.

L'âge moyen et l'ancienneté des collaborateurs de UTIGROUP. Est se décompose de la manière suivante:

| UTI GROUP EST | Age | | | Ancienneté | | |
|-------------------------------|--------------------|--------------------|--------------------|-------------------|-------------------|--------------------|
| Effectif au 31/12/2016 | < 30 ans | 30 – 40 ans | > 40 ans | < 5 ans | 5 – 10 ans | > 10 ans |
| Dirigeants & Administratifs | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| Commerciaux | 1 | 2 | 0 | 2 | 1 | 0 |
| Ingénieurs | 14 | 5 | 8 | 23 | 0 | 4 |
| Effectif Total | 15 | 7 | 8 | 25 | 1 | 4 |

L'activité se déroule principalement sur les serveurs AS400, ES9000.

L'activité grand système IBM dispose de grands comptes à Strasbourg, à savoir le CREDIT MUTUEL.

2.2.3 S'agissant de UTIGROUP. Luxembourg S.à.r.l.

- Situation et activité de la Société

La Société n'a plus de personnel depuis 31/12/2007.

2.2.4 S'agissant d'UTIGROUP. Rhône-Alpes

- Situation et activité de la Société :

L'effectif de la Société s'élève à 32 personnes au 31/12/2016 qui se décompose de la manière suivante :

| Effectif au 31/12/2016 | UTIGROUP. RHONE ALPES |
|-----------------------------|-----------------------------|
| Dirigeants & Administratifs | 3 |
| Commerciaux | 2 |
| Ingénieurs-Techniciens | 27 |
| TOTAL | 32 |

L'âge moyen et l'ancienneté des collaborateurs d'UTIGROUP. Rhône-Alpes se décompose de la manière suivante :

| Effectif au 31/12/2016 | Age | | | Ancienneté | | |
|-----------------------------|----------|-------------|-----------|------------|------------|----------|
| | < 30 ans | 30 – 40 ans | > 40 ans | < 5 ans | 5 – 10 ans | > 10 ans |
| Dirigeants & Administratifs | 1 | 0 | 2 | 2 | 0 | 1 |
| Commerciaux | 0 | 1 | 1 | 2 | 0 | 0 |
| Ingénieurs | 8 | 11 | 8 | 22 | 3 | 2 |
| Effectif Total | 9 | 12 | 11 | 26 | 3 | 3 |

Ses compétences techniques sont principalement les serveurs ES9000, AS400 et les nouvelles technologies.

Sa clientèle est principalement composée des grands comptes présents en région Rhône Alpes. Son activité produit est devenue totalement marginale.

3. RESULTATS DE L'ACTIVITE - PROGRES REALISES - DIFFICULTES RENCONTREES

3.1 Règles et méthodes comptables :

En préambule à la présentation des comptes sociaux et consolidés du Groupe, nous vous précisons que les règles de présentation et les méthodes d'évaluation comptable de ces derniers sont conformes à la réglementation en vigueur.

- Comptes sociaux

Aucun changement de méthode comptable ou d'évaluation n'est à signaler au titre de l'exercice 2016.

- Comptes consolidés

Les comptes consolidés au 31 décembre 2016 sont présentés conformément au référentiel IFRS.

Par ailleurs, nous vous indiquons que la société UTI GROUP. n'a pas procédé à une publication trimestrielle de ses comptes au cours de l'exercice 2016.

3.2 Résultats de la Société

3.2.1 Présentation des comptes sociaux :

Des comptes de l'exercice clos de la Société le 31 décembre 2016 il ressort, en Euros, par comparaison avec ceux des exercices précédents :

| EN EUROS | 31/12/2016 | 31/12/2015 | 31/12/2014 |
|-----------------------------------|-------------------|-------------------|-------------------|
| Capital social | 1 731 747 | 1 731 747 | 1 731 747 |
| Total bilan | 16 087 555 | 16 169 249 | 17 075 195 |
| Total capitaux propres | 5 878 069 | 5 151 406 | 4 785 491 |
| Actif immobilisé | 13 677 723 | 13 924 181 | 13 854 803 |
| Chiffre d'affaires net | 24 355 666 | 24 363 089 | 22 924 464 |
| Produits d'exploitation | 24 545 750 | 24 410 241 | 23 025 803 |
| Charges d'exploitation | 23 821 840 | 24 174 445 | 22 105 831 |
| Résultat d'exploitation | 723 910 | 235 796 | 919 972 |
| Produits financiers | 365 608 | 326 644 | 173 984 |
| Charges financières | 90 782 | 189 022 | 125 968 |
| Résultat financier | 274 826 | 137 622 | 48 016 |
| Résultat courant av impôt | 998 736 | 373 418 | 967 988 |
| Produits exceptionnels | 882 742 | 976 898 | 4 979 |
| Charges exceptionnelles | 699 037 | 978 446 | 491 098 |
| Résultat exceptionnel | 183 705 | -1 548 | -486 119 |
| Participation des salariés | 0 | 0 | 0 |
| Impôt sur les bénéfices | 455 778 | 5 956 | 281 033 |
| Résultat de l'exercice | 726 663 | 365 914 | 200 836 |

Nous vous renvoyons à la lecture des comptes sociaux de l'exercice et de l'annexe des comptes de la Société concernant le détail de ces différents postes de comptes.

3.2.2 Analyse des Résultats

| En million d'Euro | 31/12/2016 | 31/12/2015 | 31/12/2014 |
|--------------------|------------|------------|------------|
| Chiffre d'affaires | 24,36 | 24,36 | 22,92 |
| Résultat net | 0,73 | 0,37 | 0,20 |
| Dettes financières | 2,59 | 2,88 | 3,28 |

Des chiffres de l'exercice clos le 31 décembre 2016, il ressort que :

- l'activité d'UTI GROUP. en 2016 est stable par rapport à 2015,
- la politique commerciale d'UTI GROUP. orientée vers les agréments «grands donneurs d'ordres» s'est poursuivie en 2016 comptabilisant l'ouverture de 7 comptes commerciaux,
- le résultat d'exploitation s'élève à 724 K€ contre un résultat d'exploitation de 236 K€ sur l'exercice précédent,
- le résultat financier de l'exercice s'élève à 275 K€ contre 138 K€ en 2015.
- le résultat courant avant impôts s'établit à 999 K€ en 2016 contre 373 K€ en 2015,
- le résultat net se traduit par un bénéfice de 727 K€ en 2016 contre 366 K€ en 2015.
- A noter également l'absence de participation des salariés au titre de l'exercice.

Les chiffres d'affaires trimestriels 2016 d'UTI GROUP (retraités du chiffre d'affaires réalisé avec les sociétés du Groupe) et du Groupe consolidé comparés à ceux de l'exercice 2015 ont été publiés via InPublic | GlobeNewswire Europe sur le circuit transparence ainsi que sur le site internet d'UTI GROUP en 2016.

Les Chiffres d'Affaires trimestriels (hors chiffre d'affaires intra-groupe) se présentent comme suit :

| | EXERCICE 2016 | EXERCICE 2015 |
|------------------------------|----------------------|----------------------|
| | En millions euros | En millions euros |
| 1 - Société UTI Group | | |
| Premier trimestre | 6,11 | 6,06 |
| Deuxième trimestre | 6,45 | 5,95 |
| Troisième trimestre | 5,66 | 5,95 |
| Quatrième trimestre | 6,01 | 6,28 |
| Total | 24,23 | 24,24 |
| 2 – Consolidé | | |
| Premier trimestre | 7,31 | 7,12 |
| Deuxième trimestre | 7,66 | 7,04 |
| Troisième trimestre | 6,66 | 7,02 |
| Quatrième trimestre | 7,07 | 7,51 |
| Total | 28,70 | 28,69 |

Le chiffre d'affaires annuel du Groupe est stable en 2016 par rapport à 2015 (+0,03 %).

L'exercice 2016 d'UTI GROUP. se traduit par une amélioration du compte d'exploitation. Les principaux agrégats sont les suivants :

| Libellés en K€ | 31/12/2016 | 31/12/2015 | 31/12/2014 |
|-----------------------------------|-------------------|-------------------|-------------------|
| Chiffre d'affaires | 24 356 | 24 363 | 22 924 |
| Autres achats et charges externes | -10 363 | -9 934 | -7 304 |
| VALEUR AJOUTEE | 13 992 | 14 429 | 15 620 |
| Impôts et Taxes | -467 | -564 | -614 |
| Charges de Personnel | -12 868 | -13 406 | -13 949 |
| EBE | 658 | 460 | 1 058 |

3.2.3 Progrès réalisés – Difficultés rencontrées :

- RENOUELEMENT ET MISE A JOUR DE LA CERTIFICATION AFAQ ISO 9001 : 2015

Suite à la démarche de qualité entreprise en 2006, le Groupe a obtenu la certification ISO 9001 : 2008 pour « l'Assistance Technique Informatique » en novembre 2006.

En décembre 2016, cette certification a été renouvelée par l'AFAQ, et le passage à la nouvelle norme en vigueur validé. La certification est désormais ISO 9001 : 2015.

- AFFAIRE MANSIT ET GFI MONETIC

Consécutivement à la reprise du fonds de commerce de la société EAC CORPORATION intervenue le 20 juin 2007, UTI GROUP a dû faire face à la démission concomitante d'un nombre conséquent de salariés repris.

Connaissance prise des faits à l'origine de ces départs massifs qui lui ont causés un préjudice financier important, UTI GROUP a assigné en concurrence déloyale les sociétés MANSIT et GFI MONETIC devant le Tribunal de commerce de Nanterre le 6 novembre 2008 auprès duquel elle demande la condamnation in solidum de ces deux sociétés au versement d'une somme de 2 189 230 euros à titre de dommages et intérêts ainsi que la publication du jugement à intervenir dès sa signification dans les journaux LA TRIBUNE et LES ECHOS.

Par un jugement du 8 décembre 2010, le Tribunal de commerce a rejeté les demandes de UTI GROUP et condamné cette dernière à la somme de 10 000 euros au titre de l'article 700 du CPC.

UTI GROUP a fait appel de ladite décision et l'instance est en cours.

- CONTROLE FISCAL EN 2011

En 2011, la société UTI Group a fait l'objet d'une vérification de comptabilité portant sur les exercices 2008 et 2009. La proposition de rectification du service des impôts reçue en juillet 2011 a été contestée par la société.

Fin décembre 2014, l'administration fiscale a rejeté le recours amiable de la société et mis en recouvrement les droits et pénalités de retard pour un montant de 1,3 M€. La société UTI Group a contesté une partie de ces redressements et a, par ailleurs obtenu un échéancier de règlement début 2016 pour une durée de 24 mois (garanti par un nantissement de titres d'une des filiales).

De plus, fin 2016, concernant les amendes encourues de 2,3 M€ La société UTI Group a engagé une réclamation contentieuse auprès des tribunaux.

- CONTROLE URSSAF EN 2016

Un contrôle est en cours depuis le 1^{er} septembre 2016

3.3 Résultats du Groupe

3.3.1 Présentation et analyse sommaire des comptes :

| Comptes consolidés | exercice 2016 | exercice 2015 | exercice 2014 |
|--|---|---|---|
| | Normes IFRS (en milliers d'euros) | Normes IFRS (en milliers d'euros) | Normes IFRS (en milliers d'euros) |
| Capital social | 1 732 | 1 732 | 1 732 |
| Total bilan | 15 063 | 15 202 | 15 769 |
| Total capitaux propres | 4 088 | 3 003 | 2 656 |
| Total actifs non courants | 11 959 | 11 747 | 11 688 |
| | | | |
| Effectif moyen | 254 | 267 | 273 |
| | | | |
| Chiffre d'affaires net | 28 697 | 28 690 | 27 105 |
| Résultat opérationnel courant | 1 558 | 923 | 1 600 |
| Coût de l'endettement financier brut | -84 | -106 | -136 |
| Résultat avant impôt des activités ordinaires | 1 429 | 806 | 1 024 |
| Charge d'impôts sur le résultat | -720 | -438 | -674 |
| Résultat global | 709 | 368 | 350 |
| Résultat de l'ensemble consolidé | 709 | 368 | 350 |
| Part attribuable aux intérêts ne conférant pas le contrôle | 0 | 0 | 0 |
| R.N. revenant à entreprise consolidante | 709 | 368 | 350 |

Le résultat opérationnel courant est de 1 382 K€ ; Le résultat opérationnel est de 1 558 K€.

Nous vous renvoyons à la lecture des comptes consolidés du groupe intégré et de l'annexe pour le détail de ces différents postes de comptes.

Par ailleurs nous vous informons que depuis le 1^{er} janvier 2003, le groupe formé par les sociétés UTI GROUP. (Société Mère), UTIGROUP. EST et UTIGROUP.RHONE ALPES (Filiales) a décidé d'opter pour le régime d'intégration fiscale, conformément à l'article 223 A du Code Général des Impôts.

Une convention d'intégration fiscale a été conclue entre UTI GROUP. (Société Mère), UTIGROUP. EST et UTIGROUP. RHONE ALPES le 11 décembre 2003, laquelle a été renouvelée début 2013 pour une période de 5 ans.

3.3.2 Résultats

| En million d'euros | Normes IFRS | | |
|--|-------------|------------|------------|
| | 31/12/2016 | 31/12/2015 | 31/12/2014 |
| Chiffre d'affaires | 28,7 | 28,7 | 27,1 |
| Résultat opérationnel courant | 1,4 | 0,9 | 1,6 |
| Résultat opérationnel | 1,6 | 0,9 | 1,1 |
| Résultat net part groupe | 0,7 | 0,4 | 0,4 |
| Capitaux propres part groupe (après résultat) | 4,1 | 3,0 | 2,7 |

Les résultats de l'activité du Groupe UTI GROUP dans son ensemble pour l'exercice clos se caractérisent comme suit :

- le chiffre d'affaires consolidé de l'exercice 2016 s'élève à 28,7 M€ contre 28,7 M€ sur l'exercice 2015;
- compte tenu du niveau du résultat décrit ci-dessus, le montant des capitaux propres s'établit à 4,1 M€.

Contribution au chiffre d'affaires consolidé non retraité du chiffre d'affaires réalisé avec les sociétés du Groupe

| Chiffre d'affaires (en K€) | 31/12/2016 | 31/12/2015 | 31/12/2014 |
|----------------------------|---------------|---------------|---------------|
| UTI GROUP | 24 356 | 24 363 | 22 924 |
| UTIGROUP. Rhône Alpes | 2 458 | 2 511 | 2 531 |
| UTIGROUP. Est | 2 468 | 2 291 | 2 065 |
| UTIGROUP. Luxembourg | 0 | 0 | 0 |
| Total | 29 282 | 29 165 | 27 520 |

Résultat net social des sociétés du Groupe avant retraitements de consolidation

| Résultats (en K€) | 31/12/2016 | 31/12/2015 | 31/12/2014 |
|-----------------------|--------------|------------|------------|
| UTI GROUP | 727 | 366 | 201 |
| UTIGROUP. Rhône Alpes | 102 | 97 | 89 |
| UTIGROUP. Est | 266 | 262 | 245 |
| UTIGROUP. Luxembourg | -10 | -5 | -11 |
| Total | 1 085 | 720 | 523 |

- Résultats d'UTI GROUP. RHONE ALPES

- Le chiffre d'affaires de l'exercice s'élève à 2 458 K€ contre 2 511 K€ en 2015, est en diminution de-2,1%.
- Le résultat passe à 102 K€ en 2016 contre 97 K€ en 2015.

- Résultats d'UTI GROUP. EST

- Le chiffre d'affaires de la Société pour l'exercice 2016 s'élève à 2 468 K€ contre 2 291 K€ en 2015, soit une augmentation de 7,7 %.
- Le résultat est un bénéfice de 266 K€ contre 262 K€ en 2015.

- Résultats d'UTI GROUP. LUXEMBOURG

- Pas de chiffre d'affaires 2016 comme en 2015,
- Le résultat de la société se solde par une perte de 10 K€.
- La société n'a plus de salariés depuis le 31/12/2007.
- Compte tenu des difficultés de création d'une activité opérationnelle au Luxembourg nous avons décidé de maintenir la structure juridique afin de pouvoir nous y développer à nouveau lorsque cela sera possible.

3.2.3 Progrès réalisés et difficultés rencontrées au sein du Groupe

Les mesures de rationalisation se sont poursuivies en province.

Les effectifs de Lyon, Strasbourg et Luxembourg sont de 62 salariés au 31/12/2016 contre 64 salariés au 31/12/2015. L'effort de recrutement s'est situé principalement dans la région lyonnaise.

L'année 2016 a été marquée par un climat économique difficile, néanmoins la province et Paris ont connu une stabilité de leurs chiffres d'affaires en 2016.

4. ACTIVITE EN MATIERE DE RECHERCHE ET DE DEVELOPPEMENT

4.1 De la société

La société UTI GROUP., compte tenu de son secteur d'activité et de son marché, est en veille technologique permanente, toutefois aucune activité en matière de recherche et de développement n'a justifié d'activation bilancielle.

4.2 Du Groupe

Le groupe n'a pas d'effectif dédié à la recherche et au développement. Seule l'activité d'éditeur nécessite un peu de recherche et développement. Le montant des dépenses en R & D est donc infime au regard du chiffre d'affaires.

5. EVOLUTION PREVISIBLE DE LA SITUATION - PERSPECTIVES D'AVENIR

En 2017, et compte tenu d'un contexte incertain, UTI Group se fixe comme objectif de maintenir un niveau d'activité élevé et entend concentrer ses efforts sur l'amélioration de sa rentabilité.

6. EVENEMENTS IMPORTANTS SURVENUS POSTERIEUREMENT A LA DATE DE CLOTURE DE L'EXERCICE

Réorganisation de la direction d'UTI GROUP, suite au départ du directeur général adjoint début mars 2017, qui permettra un redéploiement des activités de la société et du groupe sur 2017 et les années à venir.

Dans le cas, où d'autres événements post clôture significatifs interviendraient avant la tenue de l'Assemblée Générale, le Président en informerait les actionnaires au cours de cette même Assemblée Générale.

7. ANALYSE DE LA SITUATION FINANCIERE DE LA SOCIETE ET DE SON ENDETTEMENT

Evolution de la dette financière.

Le rapport dettes financières/ capitaux propres ressort depuis 2014 comme suit :

| | 31/12/2016 | 31/12/2015 | 31/12/2014 |
|---|------------|------------|------------|
| Dettes financières | 819 | 694 | 1 154 |
| Capitaux propres | 4 088 | 3 003 | 2 656 |
| Rapport dettes financières sur capitaux propres | 20,0% | 23,1% | 43,4% |

Monsieur Christian AUMARD, Président Directeur Général, a mis à disposition de la société UTIGroup. des fonds apportés en compte courant dont la valeur est de 998 K€ au 31 décembre 2016 contre 1 364 K€ au 31 décembre 2015. Par ailleurs, Madame Christine QUENNET, épouse du Directeur Général Délégué de la Société décédé en 2015 a, pour sa part, mis à disposition de la société UTIGroup. un compte courant de 211 K€ au 31 décembre 2016 contre 208 K€ au 31 décembre 2015.

Il convient de préciser qu'aux termes des conventions de comptes courants conclues respectivement les 21 mars et 29 avril 2003 par Monsieur Christian AUMARD et Monsieur Patrick QUENNET avec la Société, les sommes figurants sur lesdits comptes courants sont productrices d'intérêts dont le taux a été fixé au taux maximum d'intérêts fiscalement déductibles en matière de compte courant d'actionnaire en vigueur sur la période concernée.

Enfin, suivant une convention en date du 27 février 2017, la Société UTI GROUP s'est engagée à rembourser à Madame Christine QUENNET le montant de son compte courant en principal et intérêts en 20 mensualités, à compter du 15 mars 2017.

Le service «comptabilité et finance» du Groupe est composé d'une directrice assistée d'une équipe de 2 collaborateurs. Le département finance centralise les flux financiers du Groupe et tient en permanence à jour un prévisionnel de trésorerie à 6 mois; un suivi bancaire des opérations est également assuré quotidiennement.

La synthèse de ces informations financières fait l'objet d'une analyse entre le prévisionnel et le réalisé qui est à disposition de la direction générale sur un serveur sécurisé.

8. PROPOSITION D'AFFECTATION DU RESULTAT

Nous vous proposons d'affecter le bénéfice de l'exercice clos, d'un montant de 726 662,72 € au compte de report à nouveau comme suit :

| | |
|-----------------------------|-----------------------|
| Résultat de l'exercice 2016 | 726 662,72 € |
| Report à nouveau antérieur | 614 038,37 € |
| <u>Total</u> | <u>1 340 701,09 €</u> |

intégralement affecté au Compte Report à nouveau.

Après affectation, le compte report à nouveau s'élèverait à 1 340 701,09 euros.

Par conséquent, nous vous demanderons expressément de bien vouloir adopter la résolution correspondante qui sera soumise à votre vote.

Il est rappelé que la Société n'a procédé à aucune distribution de dividendes au titre des trois exercices précédents.

9. DEPENSES VISEES PAR L'ARTICLE 223 QUATER DU CODE GENERAL DES IMPOTS

Nous vous demandons d'approuver le montant des dépenses et charges visées à l'article 39-4 et 223 quater du code général des impôts, qui s'élève à 115 672 €, en vous précisant que la Société a supporté au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2016 une charge d'impôt sur les sociétés de 38 557 € en raison de ces dépenses et charges.

10. LISTE ET SITUATION DES MANDATS DES ADMINISTRATEURS

10.1 Composition du Conseil d'Administration de la Société

Monsieur Christian AUMARD, Président et Directeur Général,
né le 16 juillet 1952 à Montreuil (93100),
de nationalité française,
demeurant 36 Boulevard Maillot 92 200 Neuilly sur Seine.

Madame Jacqueline FOUET épouse AUMARD, Directeur Général Délégué et administrateur,
née le 14 mai 1951 à Paris (75018),
de nationalité française,
demeurant 36 Boulevard Maillot 92 200 Neuilly sur Seine.

Monsieur Matthieu QUENNET, administrateur,
né le 10 mars 1982 à Antony (92),
de nationalité française,
demeurant 32, rue la Fontaine 92 260 Fontenay Aux Roses
Monsieur Matthieu QUENNET a récemment démissionné de son mandat, sa prise d'acte par les actionnaires est à l'ordre du jour de la prochaine assemblée générale.

Madame Diane AUMARD épouse HASSANINE, administrateur,
Née le 12 mai 1979 à Beyrouth (Liban),
de nationalité française,
demeurant 94, Résidence Elysées 2 78170 La Celle Saint Cloud.

Monsieur Benoît AUMARD, administrateur,
Né le 12 avril 1981 à Paris 17°,
de nationalité française,
demeurant 128, Résidence Elysées 2 78170 La Celle Saint Cloud.

Monsieur Romain AUMARD, administrateur et Directeur Général Délégué depuis le 29 septembre 2016,
Né le 26 mai 1984 à Paris 17°,
de nationalité française,
demeurant 108, Résidence Elysées 2 78170 La Celle Saint Cloud.

10.2 Situation des mandats des administrateurs de la Société

Les mandats d'administrateur de :

- Monsieur Christian AUMARD,
- Madame Jacqueline AUMARD,

ont été renouvelés lors de la réunion de l'assemblée générale ordinaire en date du 20 mai 2014, et prendront fin à l'issue de la réunion de l'assemblée générale annuelle se tenant dans l'année 2020 et à défaut, au plus tard, le 31 décembre de ladite année.

Monsieur Matthieu QUENNET a été nommé en qualité d'administrateur lors de l'assemblée générale ordinaire du 17 avril 2015, pour une durée de six années, prenant fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle se tenant dans l'année 2021 et à défaut, au plus tard, le 31 décembre de ladite année. Monsieur Matthieu QUENNET a démissionné de son mandat le 28/02/2017, cette question étant à l'ordre du jour de la prochaine assemblée générale. Son remplacement n'est pas envisagé.

Madame Diane AUMARD épouse HASSANINE, Monsieur Benoit AUMARD, Monsieur Romain AUMARD ont été nommés lors de l'assemblée générale qui s'est tenue le 03/11/2015 pour une durée de 6 années prenant fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle se tenant dans l'année 2021 et à défaut, au plus tard, le 31 décembre de ladite année.

10.3 Liste des mandats et fonctions exercées dans d'autres sociétés

Monsieur Christian AUMARD est également Président Directeur Général de la société LAW INFORMATIQUE, Président de la société UTIGROUP. RHONE ALPES, Président de la société UTIGROUP. EST, ainsi que gérant de la société UTIGROUP. Luxembourg S.à.r.l.

Madame Jacqueline FOUET épouse AUMARD est également Directrice Générale Déléguée et administrateur de la société LAW INFORMATIQUE,.

Madame Diane AUMARD épouse HASSANINE, Monsieur Benoit AUMARD, Monsieur Romain AUMARD sont également administrateurs au sein de la Société LAW INFORMATIQUE. Monsieur Matthieu QUENNET est démissionnaire également de son mandat d'administrateur de la société LAW INFORMATIQUE.

10.4 Rémunération des mandataires sociaux

Selon les recommandations sur la rémunération des dirigeants mandataires sociaux des sociétés dont les titres sont admis sur un marché réglementé adopté par le MEDEF et l'AFEP le 06/10/2008 et révisés en juin 2015, il convient de présenter les éléments de la rémunération de chacun des dirigeants ainsi que leur mode de détermination sous la forme d'une présentation standardisée comme ci-après :

| Jacqueline FOUET AUMARD | Au titre de l'exercice 2016 | | Au titre de l'exercice 2015 | |
|--------------------------------|------------------------------------|---------------|------------------------------------|---------------|
| | UTI GROUP SA | | UTI GROUP SA | |
| | dus | versés | dus | versés |
| Directrice Générale Déléguée | | | | |
| - Rémunération fixe | 43 122 | 43 122 | 46 339 | 46 339 |
| - Rémunération variable | 0 | 0 | 0 | 0 |
| - Rémunération exceptionnelle | 0 | 0 | 0 | 0 |
| - Jetons de présence | 0 | 0 | 0 | 0 |
| - Avantage en nature | 0 | 0 | 0 | 0 |
| TOTAL | 43 122 | 43 122 | 46 339 | 46 339 |

| Romain AUMARD | Au titre de l'exercice 2016 | | Au titre de l'exercice 2015 | |
|-------------------------------|------------------------------------|---------------|------------------------------------|----------|
| | UTI GROUP SA | | UTI GROUP SA | |
| | dus | versés | dus | versés |
| Directeur Général Délégué | | | | |
| - Rémunération fixe | 16 236 | 16 236 | 0 | 0 |
| - Rémunération variable | 0 | 0 | 0 | 0 |
| - Rémunération exceptionnelle | 0 | 0 | 0 | 0 |
| - Jetons de présence | 0 | 0 | 0 | 0 |
| - Avantage en nature | 0 | 0 | 0 | 0 |
| TOTAL | 16 236 | 16 236 | 0 | 0 |

La détermination de la rémunération des dirigeants relève de la responsabilité du Conseil d'Administration sur proposition du comité des rémunérations. En l'état, la Société ne dispose pas de comité des rémunérations. Les rémunérations attribuées aux dirigeants le sont en leur qualité de Président Directeur Général ou de Directeur(trice) Général(e) Délégué(e).

Nous vous précisons que les mandataires sociaux ne perçoivent aucune partie variable en complément de leur rémunération, qu'ils n'ont reçu aucune prime sur l'exercice 2016 et qu'ils ne disposent pas de régime complémentaire de retraite spécifique.

Par ailleurs, la société UTI GROUP ne verse pas de jetons de présence aux membres de son Conseil d'administration.

Nous vous précisons également qu'il n'existe aucun engagement de quelque nature que ce soit, pris par la société au bénéfice de ses mandataires sociaux, qui correspondraient à des éléments de rémunération, ou des indemnités ou avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison – de la prise, - de la cessation, - ou du changement de ces fonctions, - ou postérieurement à celles-ci.

Par ailleurs, s'agissant du montant des rémunérations et des avantages de toute nature que chacun des mandataires sociaux a reçu, durant l'exercice de la part des sociétés contrôlées par UTI GROUP., il est ici précisé que Monsieur Christian AUMARD, Monsieur Romain AUMARD et Madame Jacqueline FOUET épouse AUMARD n'ont perçu aucune rémunération au titre des mandats sociaux qu'ils exercent dans les filiales du Groupe.

Enfin, les mandataires sociaux ne perçoivent aucune autre rémunération que celles susvisées d'une société actionnaire du Groupe par le biais de flux financiers entre les deux entités (non compris les dividendes, le cas échéant, perçus par LAW INFORMATIQUE au titre de sa participation au capital d'UTI GROUP. et redistribués et la convention d'animation de groupe décrite ci-après).

De plus, les mandataires sociaux ne bénéficient d'aucun plan de stocks option.

Conformément aux dernières recommandations du Code AFEP-MEDEF, nous vous soumettrons, pour avis consultatif, une résolution relative aux éléments de rémunération versée au titre de l'exercice clos à chaque dirigeant mandataire social par toutes les sociétés du Groupe.

Nous vous indiquons que les sociétés du groupe UTI ont conclu une convention de prestations de services et d'animation de groupe par laquelle la société mère, LAW INFORMATIQUE fournit aux filiales des prestations d'animation, de conseil et d'assistance en matière de politique commerciale, de marketing, de développement, de croissance externe, de contrôle interne, de recrutement du personnel cadre et dirigeant ainsi que dans le domaine juridique, fiscal et comptable.

Cette convention d'animation de groupe est appliquée depuis le 1^{er} janvier 2012 entre LAW INFORMATIQUE et UTI GROUP et depuis le 1^{er} janvier 2013 avec les filiales, UTIGROUP EST et UTI GROUP RHONE ALPES.

Ces prestations sont facturées à la société UTI GROUP et à ses filiales moyennant une rémunération HT mensuelle correspondant au montant des frais qu'elle aura engagés dans l'exercice de sa mission augmenté d'une marge de 7% dudit montant.

Cette convention n'est pas reconduite sur 2017.

10.5 Nombre minimum d'actions devant être détenu par les mandataires sociaux

En application de l'article 12 des statuts, tout administrateur doit être personnellement propriétaire d'au moins une action de la société UTI GROUP

11. TRANSACTIONS REALISEES PAR LES DIRIGEANTS ET LES PERSONNES QUI LEUR SONT ETROITEMENT LIEES

Monsieur Christian Aumard a procédé au rachat des 590.586 actions propres détenues par la société UTI Group sur elle-même, avec un paiement par son compte courant. Cette opération a notamment eu pour conséquence une augmentation des réserves consolidés de 290 K€

12. SITUATION DES MANDATS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Nous vous rappelons que :

- la Société SAINT HONORE BK & ASSOCIES, représentée par Monsieur Frédéric BURBAND, , et
- la Société SAINT HONORE SEREG, représentée par Monsieur Denis VAN STRIEN,

ont été renouvelée pour la première en qualité de Commissaire aux comptes titulaire et nommée pour la seconde en qualité de Commissaire aux comptes suppléant lors de l'assemblée générale annuelle en date du 1^{er} juin 2015 pour une durée de six exercices, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale annuelle appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2020.

Nous vous rappelons également que les mandats des commissaires aux comptes titulaire et suppléant de :

- la société IGREC, commissaire aux comptes titulaire, représentée par Thierry SARTRE
- Monsieur Stéphane LE HUIDOUX, commissaire aux comptes suppléant,

ont été renouvelés à l'issue de la réunion de l'assemblée générale en date du 24 mai 2011 pour une durée de six exercices, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale annuelle appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2016.

Le renouvellement des mandats de la société IGREC, représentée par Madame Rose GUAGLIARDO en tant que commissaire aux comptes titulaire et de Monsieur Stéphane LE HUIDOUX en tant que commissaire aux comptes suppléant pour une nouvelle durée de six exercices, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale annuelle appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022 sera proposé lors de la prochaine assemblée générale annuelle.

13. PRISES DE PARTICIPATION NOUVELLES OU SUPPLEMENTAIRES DANS DES SOCIETES AU COURS DE L'EXERCICE ECOULE

Nous vous rappelons que, en application des articles L 233-6 alinéa 1 et L 247-1 § 1 du Code de commerce, nous sommes tenus de vous informer de toute prise de participation par notre Société, au cours de l'exercice clos, dans une société ayant son siège social en France, lui permettant de détenir plus du vingtième (5 %), du dixième (10 %) du cinquième (20 %) du tiers ou de la moitié du capital ou des droits de vote, ou de s'assurer le contrôle de cette société.

Nous vous informons que notre Société, au cours de l'exercice écoulé, ne s'est assurée le contrôle d'aucune nouvelle société ayant son siège social en France et n'a pris dans une telle société aucune participation lui permettant de franchir l'un des seuils visés par les articles L 233-6 alinéa 1 et L 247-1 § 1 du Code de commerce.

14. SOCIETES CONTROLEES PAR LA SOCIETE EN FRANCE ET A L'ETRANGER

Nous vous rappelons que nous sommes tenus de vous informer de l'activité des sociétés que notre Société contrôle en France et/ou à l'étranger à la date de clôture de l'exercice, au sens de l'article L 233-3 du code de commerce, soit :

- contrôle de droit, par détention directe ou indirecte de la majorité des droits de vote dans les assemblées générales;
- contrôle conjoint, au moyen d'un accord conclu avec d'autres associés ou actionnaires permettant la disposition de la majorité des droits de vote;
- contrôle de fait, lorsque les droits de vote détenus déterminent en fait les décisions dans les assemblées générales, ce contrôle de fait étant présumé en cas de disposition directe ou indirecte d'une fraction des droits de vote supérieure à 40 % alors qu'aucun autre associé ou actionnaire ne détient directement ou indirectement une fraction supérieure,

- contrôle de droit par le pouvoir, en sa qualité d'associé ou actionnaire, de nommer ou révoquer la majorité des membres des organes d'administration, de direction ou de surveillance

Deux ou plusieurs personnes agissant de concert sont considérées comme en contrôlant conjointement une autre lorsqu'elles déterminent en fait, dans le cadre d'un accord en vue de mettre en œuvre une politique commune, les décisions prises dans les assemblées générales de cette dernière.

Notre Société contrôle actuellement les sociétés suivantes au sens de l'article L 233-3 du code de commerce :

| | UNION TECHNOLOGIES INFORMATIQUE | | |
|---|--|-------------|--|
| | % de vote | % d'intérêt | Nature juridique du contrôle (article L 233-3) |
| UTIGROUP. Est société par actions simplifiée capital : 38 600 euros siège social : 19, rue de La Haye 67 300 Schiltigheim Siren 385 096 615 R.C.S. Strasbourg | 100 % | 100 % | contrôle direct de droit |
| UTIGROUP. Luxembourg SàRL capital : 12 500 euros siège social : 1, rue Isaac Newton L 2242 Luxembourg R.C. Luxembourg section B numéro 65 635 | 98 % | 98 % | contrôle indirect de droit |
| UTIGROUP. Rhône-Alpes Société par actions simplifiée capital : 160 000 euros siège social : 92, cours Vitton 69006 Lyon Siren 380 667 774 R.C.S. Lyon | 100 % | 100 % | contrôle direct de droit |

Résumé de l'activité des Sociétés contrôlées

En ce qui concerne les sociétés UTI GROUP., UTIGROUP. Est, UTIGROUP. Luxembourg et UTIGROUP. Rhône-Alpes appartenant à l'ensemble des sociétés intégrées au périmètre consolidé à la date du 31 décembre 2016, nous vous rappelons que l'activité et les résultats de l'activité de chacune de ces sociétés contrôlées ou des branches d'activité à laquelle elles appartiennent au sein du Groupe, ont été présentés précédemment au titre de la présentation des comptes consolidés et de l'activité du groupe consolidé.

15. PARTICIPATIONS CROISEES

Nous vous informons que notre Société ne détient aucune participation croisée avec une autre société par actions.

16. ACTIONNARIAT DES SALARIES DE LA SOCIETE (rapport sur les options de souscription ou d'achat d'actions article L225-184 du code de commerce)

En application de l'article L.225-184 du Code de commerce, les actionnaires doivent être informés chaque année au moyen d'un rapport spécial des opérations réalisées par la Société en vertu des dispositions prévues aux articles L.225-177 à L.225-186 du Code de commerce relatifs aux options de souscription ou d'achat d'actions.

16.1 Options de souscription ou d'achat d'actions au cours de l'exercice 2016

L'assemblée générale extraordinaire du 3 novembre 2015 a délégué au conseil d'administration le pouvoir d'émettre de nouveaux plans d'options de souscription d'actions nouvelles dans le cadre des articles L 225-177 et suivants du Code de commerce.

Cette délégation de pouvoir a conféré au Conseil, le pouvoir de consentir au bénéfice de ceux qu'il désignera parmi les membres du personnel salarié et les dirigeants de la Société, et éventuellement des sociétés liées à celle-ci dans les conditions définies à l'article L 225-180 du Code de commerce, en une ou plusieurs fois, pendant un délai de 38 mois à compter du 3 novembre 2016, des options donnant droit à la souscription d'actions nouvelles de la Société à émettre à titre d'augmentation de capital, dans la limite d'un nombre total d'action ne pouvant excéder 3 % du capital social totalement dilué.

16.2 Attribution d'options au cours de l'exercice 2016

16.2.1 Au profit des Mandataires sociaux

Aucun mandataire social ne s'est vu attribuer d'options de souscription ou d'achat d'actions par la Société au cours de l'exercice 2016.

16.2.2 Au profit des Salariés

Par décision en date du 3 novembre 2015, le Conseil d'administration conformément à l'autorisation donnée par l'assemblée générale extraordinaire du 3 novembre 2015 a mis en place un plan de souscription d'actions dans les conditions suivantes :

- souscription réservées aux salariés et mandataires sociaux de la Société et de ses filiales qui remplissent les deux conditions cumulatives suivantes :
 - être cadre salarié ou mandataire social de la société ou de l'une de ses filiales détenues à plus de 85 %,
 - être présent dans la Société ou dans l'une de ses filiales détenues à plus de 85 % depuis plus de 30 mois.
- en cas de levée d'option par les bénéficiaires, chaque action nouvelle sera émise à un prix égal à 80 % de la moyenne des cours cotés de l'action sur le marché

EURONEXT PARIS lors des vingt séances de Bourse précédant le jour où l'option est consentie,

- délai maximum de cinq (5) ans à compter du jour du Conseil procédant à l'attribution d'options pour lever les options de souscriptions d'actions.

Lors de cette même séance le Conseil d'administration a également procédé à l'attribution d'options de souscription d'actions au profit de certains salariés du Groupe, dont le détail figure ci-après :

| Date du Conseil | Quantité attribuée | P r i x d e souscription | Q u a l i t é d e s s o u s c r i p t e u r s | D a t e l i m i t e d e s l e v é e s |
|--------------------|--------------------|--------------------------|---|---------------------------------------|
| Plan du 3/11/ 2015 | 400 000 | 0,54 € | 1 Salariée d'UTI GROUP pour 100.000 options 1 Salarié d'UTI GROUP pour 200.000 options 1 Salariée d'UTI GROUP. RHONE ALPES pour 100.000 options | 2/11/2020 |
| TOTAL | 400 000 | | | |

Il n'existe pas d'autre plan de souscription ou d'achat d'actions en vigueur au sein de la Société UTI GROUP ou de l'une de ses filiales.

16.3 Levées d'options au cours de l'exercice 2016

Aucune levée d'options n'a été effectuée au cours de l'exercice 2016.

16.4 Participation des salariés

Il n'existe pas de programme de participation des salariés au capital de la société UTI GROUP de type plan d'épargne d'entreprise ou fonds communs de placement

La société n'a pas versé de participation des salariés depuis l'exercice 2001, hormis sur l'exercice 2010.

Cette participation est gérée par la société. La participation de 2001 n'est plus rémunérée depuis le 01/04/2007 conformément à l'accord de participation qui prévoyait une rémunération pendant une durée de 5 ans.

En 2016, compte tenu des résultats aucune participation des salariés n'a été calculée.

17. OPERATIONS DE RACHAT DE TITRES UTI GROUP. REALISEES AU COURS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2016 (rapport prévu à l'article L.225-209 al.2 du Code de commerce)

Conformément aux dispositions de l'article L.225- 209 al.2 du Code de commerce nous sommes tenus de vous informer au titre de l'autorisation conférée par l'Assemblée Générale au Conseil d'Administration pour procéder à des achats et ventes sur les actions de la Société :

- du nombre des actions achetées et vendues au cours de l'exercice,
- les cours moyens des achats et des ventes,
- le montant des frais de négociation,
- le nombre des actions inscrites au nom de la Société à la clôture de l'exercice et leur valeur évaluée au cours d'achat,
- leur valeur nominale,
- les motifs des acquisitions effectuées et la fraction du capital qu'elles représentent.

Un contrat de liquidité a été signé avec la Société de Bourse ARKEON FINANCE le 23 novembre 2003 et renouvelé depuis. Ce contrat est conforme à la charte de déontologie approuvée par l'Autorité des Marchés Financiers.

La société UTI GROUP. a procédé au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2016, dans le cadre de son programme de rachat d'actions dont le renouvellement a été approuvé par l'assemblée générale ordinaire des actionnaires du 1er juin 2016, aux rachats de ses propres actions suivants:

| | Nombre d'actions achetées en 2016 | Nombre d'actions vendues en 2016 | Cours moyen d'achat brut | Cours moyen de vente brut | Frais de négociation H.T en K€ | Nombre des actions inscrites au nom de la Société | Valeur évaluée au cours d'achat en K€ | Valeur nominale à 0,2 € par action | Fraction du capital au 31 décembre 2016 en % |
|-------------------------|-----------------------------------|----------------------------------|--------------------------|---------------------------|--------------------------------|---|---------------------------------------|------------------------------------|--|
| Programme de Rachat pur | 46 348 | 590 589 | 0,54 | 0,551 | 0 | 26 813 | 15 | 5 363 | 0,31 |
| Achat d'actions | | | | | | | | 0 | 0,00 |
| Contrat de liquidité | 145 056 | 127 388 | 0,64 | 0,66 | 0 | 21 132 | 14 | 4 226 | 0,24 |
| Total | 191 404 | 717 977 | 0,62 | 0,57 | 0 | 47 945 | 29 | 9 589 | 0,55 |

Tous les achats et ventes réalisés au cours de l'exercice 2016 ont été effectués afin d'assurer la régularisation du cours de bourse de l'action dans le cadre du contrat de liquidité conclu avec la société ODDO depuis le 15/06/2016 en remplacement d'ARKEON FINANCES en liquidation judiciaire.

Compte tenu des achats et ventes d'actions réalisés par la Société au 31 décembre 2016, la Société détient 47 945 actions en autocontrôle. Enfin, par décision en date du 19 mai 2016, l'assemblée générale de la Société a fixé le montant maximum de fonds pouvant être affectés par la société UTI GROUP à son programme de rachat à la somme de 1.000.000 €.

18 DESCRIPTIF DU PROGRAMME DE RACHAT D' ACTIONS PROPRES

En application des articles 241-1 et suivants du règlement général de l'Autorité des Marchés Financiers, la présente section constitue le descriptif du programme de rachat d'actions propres qui sera soumis à l'assemblée générale annuelle ordinaire du 18 mai 2017 (« Programme de rachat 2017 »)

1. Date de l'assemblée générale appelée à autoriser le Programme de Rachat 2017

18 mai 2017

2. Actions détenues par la Société au 31 décembre 2016

Au 31 décembre 2016, UTI GROUP détenait 47 945 actions, représentant 0,55 % de son capital social.

Ces informations, et celles qui suivent, tiennent compte du nombre total d'actions composant le capital de la Société au 31 décembre 2016, soit 8 658 736.

3. Répartition par objectifs des actions détenues par UTI GROUP à la date d'établissement du présent rapport.

La répartition des objectifs figure au point 17 du présent rapport.

4. Objectifs du Programme de Rachat 2017

Les acquisitions d'actions pourront être effectuées, par ordre de priorité décroissant, en vue de:

1. animer le marché ou la liquidité de l'action UTI GROUP par un prestataire de Service d'Investissement dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie de l'A.M.A.F.I. reconnue par l'A.M.F.,
2. disposer d'actions pouvant être remises à ses dirigeants et salariés ainsi qu'à ceux des sociétés qui lui sont liées, dans le cadre de plans d'options d'achat d'actions, d'opération d'attribution gratuite d'actions existantes ou de Plans d'Epargne Entreprises ou Interentreprises,
3. disposer d'actions pouvant être conservées et ultérieurement remises à titre d'échange ou de paiement dans le cadre d'opérations de croissance externe (y compris les prises ou accroissements de participations) sans pouvoir excéder la limite fixée par l'article L.225-209 du Code de commerce dans le cadre d'une opération de fusion, de scission ou d'apport,
4. remettre des actions à l'occasion de l'exercice de droits attachés à des valeurs mobilières donnant par remboursement, conversion, échange, présentation d'un bon ou de toute autre manière accès au capital de la Société,
5. de mettre en œuvre toute nouvelle pratique de marché qui viendrait à être admise par l'Autorité des Marchés Financiers et, plus généralement de réaliser toute opération conforme à la réglementation en vigueur.

5. Part maximale du capital à acquérir et prix d'achat unitaire maximal autorisé dans le cadre du Programme de Rachat 2017

La part maximale du capital pouvant être achetée ne pourra excéder 10% du capital social.

Le prix d'achat unitaire maximum resterait fixé à quatre euros (4 €).

Le montant maximal des fonds pouvant être engagés dans le programme de rachat d'actions sera fixé à 1.000.000 euros.

Les actions pourront, à tout moment dans les limites de la réglementation en vigueur, y compris en période d'offre publique, être acquises, cédées, échangées ou transférées, que ce soit sur le marché, de gré à gré ou autrement, par tous moyens et, notamment, par transfert de blocs ou par utilisation de tout instrument financier dérivé. La part maximale du capital acquise ou transférée sous forme de blocs de titres pourra atteindre la totalité du programme.

6. Durée du Programme de Rachat 2017

Conformément aux dispositions légales en vigueur, le Programme de Rachat d'actions pourra être mis en œuvre sur une durée maximale de 18 mois à compter du jour de l'Assemblée Générale du 18 mai 2017 et se substituera à l'autorisation conférée par l'assemblée générale du 19 mai 2016.

Tous pouvoirs seront donnés au Conseil d'administration, dans les limites et sous les conditions précisées ci-dessus à l'effet notamment de et pour passer tous ordres en bourse, conclure tous accords, établir tous documents, notamment d'information, effectuer toutes formalités, publications et toutes déclarations auprès de tous organismes et généralement faire le nécessaire pour la mise en œuvre de ce programme.

19. DELEGATION DE COMPETENCE ET DE POUVOIRS (rapport sur l'usage des délégations en matière d'augmentation de capital prévu à l'article L.225-100 al 7 du Code de commerce)

Une délégation de pouvoir a été donnée par l'Assemblée Générale des actionnaires 3 novembre 2015 au Conseil d'administration pour la mise en place d'un nouveau programme d'options de souscription d'actions au bénéfice des dirigeants et salariés de la Société et de ses filiales dont le détail figure au point 16 ci-dessus et en annexe 1.

Aucune autre délégation de pouvoir n'a été conférée au Conseil d'administration.

20. RAPPORT SUR LES ATTRIBUTIONS GRATUITES D' ACTIONS AUX SALARIES ET DIRIGEANTS PREVU A L'ARTICLE L.225-197-4 DU CODE DE COMMERCE

La Société n'a procédé pendant l'exercice clos le 31 décembre 2016 à aucune attribution gratuite d'action auprès de ses salariés et dirigeants.

21. CONSEQUENCES ET RISQUES LIES A L'ACTIVITE DE LA SOCIETE ET DU GROUPE

21.1 RISQUE DE NON-PAIEMENT

Ce risque est pratiquement inexistant compte tenu de la qualité du portefeuille de clientèle du Groupe qui est constitué principalement de grands comptes.

Par ailleurs les sociétés du Groupe ont conclu des contrats d'affacturage incluant une garantie SFAC sur la quasi-totalité de ses comptes Clients.

21.2 RISQUE DE CHANGE

UTIGROUP n'est pas exposé au risque de change.

Le groupe ne détient pas de passif ou d'actif en devise.

De ce fait, le Groupe ne se couvre pas contre le risque de change.

21.3 RISQUE LIE A L'ENDETTEMENT

Nous vous renvoyons aux développements du point 7 du présent rapport s'agissant des risques encourus par la Société.

21.4 CONSEQUENCES ET RISQUES SOCIAUX

Les informations relatives à la façon dont la Société prend en compte les conséquences sociales de son activité figurent au point 2.2.1 «*effectif du groupe*» du présent rapport.

21.5 DEPART DE MANAGERS

Les équipes de middle-management sont composées de gens jeunes qui participent depuis plusieurs années à la croissance de la Société.

Le Groupe a pour objectif de continuer à les associer à sa croissance.

21.6 DEPART DE MANAGERS-CLEFS

Concernant les managers-clés participant à la direction d'UTI GROUP. et des filiales du Groupe, les conséquences pourraient être plus importantes, mais le développement d'outil de gestion performant, ajouté à la forte implication de la Direction générale parisienne et enfin la mise en œuvre de l'harmonisation économique et sociale dans la gestion des filiales neutralisent fortement ce risque.

21.7 RISQUE TECHNOLOGIQUE

Intervenant dans de grands comptes, les technologies utilisées par UTIGROUP sont régulièrement réactualisées. De par sa stratégie d'intégration du NET au cœur des systèmes d'information, UTIGROUP anticipe les besoins de ses clients et forme, au fur et à mesure des besoins, ses collaborateurs aux technologies d'avenir. Le risque technologique est par conséquent très faible.

L'activité «Progiel» représente au maximum 3 % du chiffre d'affaires total. Il n'y a par conséquent qu'un très faible risque de dépendance vis-à-vis de ces produits.

Peu de produits tiers sont intégrés à nos produits éditeurs. Là aussi le risque de difficulté d'intégration est non significatif.

Les contrats de distribution font l'objet d'une validation préalable à toute signature par nos conseils juridiques.

Les produits éditeurs évoluent de manière permanente et les mises à niveau sont facturées aux clients sous contrat qui de ce fait financent les évolutions des progiciels applicatifs.

Les contrats de partenariat, de distribution de produit du Groupe n'engagent celui-ci qu'à concurrence des opérations réalisées, mais jamais sur un volume garanti à l'égard du partenaire.

21.8 RISQUE LIE A LA CROISSANCE

Notre croissance est particulièrement mesurée et adaptée à la croissance de notre marché. De ce fait, elle présente à ce jour aucun risque identifiable.

21.9 CONSEQUENCES ET RISQUES ENVIRONNEMENTAUX / ACTIVITES POLLUANTES OU A RISQUE

Compte tenu de la nature même de l'activité de la Société UTI GROUP. et de chacune de ses filiales, aucune politique environnementale n'a été mise en place ou poursuivie.

En l'absence de risque environnemental et/ou industriel direct, les sociétés du Groupe n'ont passé aucune provision ni pris de garantie pour les risques de pollution.

21.10 ENGAGEMENTS EN FAVEUR DE LA LUTTE CONTRE LES DISCRIMINATIONS ET LA PROMOTION DES DIVERSITES

L'âge de nos collaborateurs est précisé au point 2.1.2. La proportion de femmes au sein de nos équipes passe de 27 % au 31/12/2015 à 26 % au 31/12/2016.

| Effectif au : | 31/12/2016 | % | 31/12/2015 | % |
|---------------|------------|-------------|------------|-------------|
| Hommes | 181 | 74% | 185 | 73% |
| Femmes | 64 | 26% | 70 | 27% |
| TOTAL | 245 | 100% | 255 | 100% |

La société veille au respect de l'égalité des salaires entre les femmes et les hommes, et privilégie l'emploi et l'insertion des personnes handicapées.

Conformément aux articles L.225-102-1 alinéas 5 à 9 et R.225-105 à R.225-105-2 du Code de commerce, il a été établi un rapport dit « RSE » (annexe 2) relatant les informations sur la manière dont la Société prend en compte les conséquences sociales et environnementales de son activité et sur les engagements sociétaux en faveur du développement durable, de la lutte contre les discriminations et de la promotion des diversités.

21.11 RISQUE LIE A L'AFFACTURAGE

Le Groupe confie environ 95 % de son chiffre d'affaires TTC à une société d'affacturage et compte tenu de la qualité de ses Clients (grands comptes), de la rotation du poste client, du suivi mis en place au sein du Groupe et de la transparence établie avec la société d'affacturage, la probabilité d'une dénonciation à l'initiative de la société d'affacturage est considérée comme nulle.

21.12 RISQUE ACTIONS

La Société, dans un souci de minimiser ses risques financiers, ne détient aucun instrument financier à l'exception de ses propres titres dans le cadre du contrat de liquidité et du programme de rachat d'actions et des titres en capital de ses filiales.

La Société détient 47.945 actions en propres. A chaque clôture, les titres sont valorisés au cours moyen du dernier mois et la différence est comptabilisée en provision pour dépréciation. Le risque maximal est limité à la valeur actuelle du stock soit moins de 14 K€.

La constitution de ce portefeuille provient d'une position à contre-tendance du marché destinée à améliorer la liquidité du titre.

Le risque sur les titres UTI GROUP est négligeable.

21.13 ASSURANCES ET COUVERTURE DE RISQUES

Le Groupe a souscrit auprès de HISCOX une police d'assurance Responsabilité Civile Professionnelle couvrant l'ensemble de ses activités, une assurance « tous risques informatiques » ainsi qu'une multirisques professionnelle auprès de HISCOX.

- Niveau de couverture
 - La Responsabilité Civile Exploitation est garantie à hauteur de 7 500 000 € tous dommages confondus
 - La Responsabilité Civile Professionnelle est garantie à hauteur de 1 500 000 € tous dommages confondus

- Risques couverts
 - Dommages matériels, immatériels et corporels consécutifs ou non à concurrence de
 - 1 500 000 € au titre de la RC Professionnelle
 - 1 500 000 € au titre de la RC Exploitation

- Coût de l'Assurance
 - L'ensemble des garanties énoncées ci-dessus a représenté en 2016 pour UTIGROUP une prime annuelle de 15 939 €.

Le parc de véhicules de la Société fait pour sa part l'objet d'un contrat «flotte automobile » au niveau du Groupe, permettant ainsi de bénéficier des meilleures conditions financières auprès de COVEA FLEET.

La perte d'exploitation n'est pas garantie car UTI GROUP réalisant plus de 80 % de son chiffre d'affaires en assistance technique et fonctionnelle, un sinistre dans ses bureaux n'occasionnerait pratiquement pas de perturbation dans l'exploitation, de son fonds de commerce, quant à l'activité «Produits» elle peut être déplacée très rapidement comme l'activité clé en mains où les développements peuvent très bien se faire à partir des plateformes des Clients.

Il n'y a pas de risque assuré en interne.

21.14 RISQUE FISCAL

La Société a fait l'objet d'un contrôle fiscal en 2011 dont les modalités et risques sont évoqués au point 3.2.3.

21.15 SUBVENTION

Néant

21.16 LITIGES

Il existe à ce jour des litiges étant précisé que suivant l'appréciation de nos conseils et en fonction du niveau du risque encouru, ceux-ci font soit l'objet d'une information dans les comptes sociaux et consolidés, soit d'une provision pour risque.

Prud'hommes provisionnés à la clôture de l'exercice 2016 pour 400 K€ pour le groupe, contre 518 K€ en 2015.

21.17 INJONCTIONS OU SANCTIONS PECUNIAIRES POUR DES PRATIQUES ANTICONCURRENTIELLES PRONONCEES PAR L'AUTORITE DE LA CONCURRENCE

Néant

22 COMPTES FOURNISSEURS PAR ANTERIORITE

Ventilation des soldes fournisseurs au 31/12/2016 des sociétés du groupe en mois, en fonction des dates de facture, exprimée en euros :

| | | | | 31/12/2016 | | | | |
|----------|------|----------------|------------------|-----------------------------|------------------|------------------|---------------|--|
| En jours | | En mois | UTIGROUP | UTI GROUP RHONE ALPES | UTI GROUP EST | TOTAL | % | |
| De | A | | | | | | | |
| 0 | 30 | 1 | 899 087 | 44 973 | 19 531 | 963 590 | 51,5% | |
| 31 | 60 | 2 | 592 133 | 801 | 8 880 | 601 815 | 32,2% | |
| 61 | 90 | 3 | 52 662 | 0 | 0 | 52 662 | 2,8% | |
| 91 | 120 | 4 | 62 824 | 0 | 0 | 62 824 | 3,4% | |
| 121 | 150 | 5 | 50 048 | 0 | 0 | 50 048 | 2,7% | |
| 151 | 180 | 6 | 14 620 | 0 | 0 | 14 620 | 0,8% | |
| 181 | plus | Plus de 6 mois | 124 329 | 202 | 0 | 124 531 | 6,7% | |
| | | TOTAL | 1 795 703 | 45 976 | 28 411 | 1 870 089 | 100,0% | |
| | | | 96,0% | 2,5% | 1,5% | 100,0% | | |

| | | | | |
|-----------------------------------|--------|--------|--------|---------|
| Factures fournisseurs Intergroupe | 50 060 | 30 795 | 88 940 | 169 795 |
|-----------------------------------|--------|--------|--------|---------|

| | | | | |
|---------------------------|------------------|---------------|----------------|------------------|
| TOTAL FOURNISSEURS | 1 845 764 | 76 771 | 117 350 | 2 039 885 |
|---------------------------|------------------|---------------|----------------|------------------|

Les factures fournisseurs intergroupe ont été déduites des soldes fournisseurs au 31/12/2016 et s'élèvent à 169 795 € au total.

Ventilation des soldes fournisseurs au 31/12/2015 des sociétés du groupe en mois, en fonction des dates de facture, exprimée en euros :

| En jours | | En mois | 31/12/2015 | | | TOTAL | % |
|-----------------------------------|------|----------------|------------------|-----------------------|----------------|------------------|---------------|
| De | A | | UTIGROUP | UTI GROUP RHONE ALPES | UTI GROUP EST | | |
| 0 | 30 | 1 | 988 032 | 44 276 | 17 853 | 1 050 161 | 55,7% |
| 31 | 60 | 2 | 546 651 | 10 000 | 0 | 556 651 | 29,5% |
| 61 | 90 | 3 | 822 | 0 | 0 | 822 | 0,0% |
| 91 | 120 | 4 | 92 880 | 0 | 0 | 92 880 | 4,9% |
| 121 | 150 | 5 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0,0% |
| 151 | 180 | 6 | -39 | 0 | 0 | -39 | 0,0% |
| 181 | plus | Plus de 6 mois | 183 207 | 202 | 0 | 183 408 | 9,7% |
| | | TOTAL | 1 811 553 | 54 477 | 17 853 | 1 883 883 | 100,0% |
| | | | 96,2% | 2,9% | 0,9% | 100,0% | |
| Factures fournisseurs Intergroupe | | | 42 353 | 33 808 | 91 852 | 168 013 | |
| TOTAL FOURNISSEURS | | | 1 853 906 | 88 286 | 109 705 | 2 051 896 | |

Les factures fournisseurs intergroupe ont été déduites des soldes fournisseurs au 31/12/2015 et s'élèvent à 168 013 € au total.

23. ACTIONNARIAT DES SALARIES DE LA SOCIETE / AUGMENTATIONS DE CAPITAL RESERVEES AUX SALARIES EFFECTUEES DANS LES CONDITIONS PREVUES AUX ARTICLES L. 3233-18 ET SUIVANTS DU CODE DU TRAVAIL

Nous vous rappelons que l'article L. 225-129-6 alinéa 2 prescrit qu'une assemblée extraordinaire des associés doit, tous les trois ans, être convoquée pour se prononcer sur une résolution «tendant à réaliser une augmentation de capital» réservée aux salariés de la Société et des Sociétés qui lui sont liées au sens de l'article L. 225-180 du Code de Commerce effectuée dans les conditions prévues aux articles L. 3332-18 et suivants du Code du travail par voie de suppression du droit préférentiel de souscription des associés.

Cette disposition est distincte de l'obligation faite à l'assemblée générale extraordinaire décidant une augmentation de capital d'avoir à se prononcer sur un projet de résolution tendant à réaliser une seconde augmentation en faveur des salariés.

Les actionnaires ayant eu à se prononcer sur une augmentation de capital réservée aux salariés lors de l'Assemblée Générale Mixte du 22 mai 2013, ils devraient se prononcer de nouveau sur une telle augmentation de capital au plus tard le 22 mai 2017.

Toutefois, une proposition d'augmentation de capital réservée aux salariés sur le fondement de l'article L 225-129-6 alinéa 1 ayant été soumise aux actionnaires lors de l'assemblée générale extraordinaire du 3 novembre 2015, le délai se trouve être reporté au 22 mai 2018.

24. CONVENTIONS DITES « REGLEMENTEES »

Les conventions intervenues directement ou par personne interposée entre, d'une part, et selon le cas le directeur général, l'un des directeurs généraux délégués, l'un des administrateurs ou l'un des actionnaires disposant d'une fraction des droits de vote supérieure à 10%, de la Société UTI GROUP et, d'autre part, l'une des sociétés dont la Société UTI GROUP possède, directement ou indirectement, plus de la moitié du capital, hors conventions portant sur des opérations courantes et conclues à des conditions normales, se présentent comme suit :

Néant

Par ailleurs, les conventions nouvelles conclues par la Société et soumises à autorisation se présentent comme suit :

- Conventions nouvelles conclues durant l'exercice clos le 31 décembre 2016 :
Cession de 590.586 actions UTI GROUP détenues en autocontrôle à son Président Directeur Général, Monsieur Christian AUMARD, moyennant un prix de cession correspondant à la moyenne des 90 dernières séances de Bourse de l'action UTI GROUP au jour de sa réalisation. Cette cession est intervenue le 27 avril 2016 moyennant un prix effectif de 0,551 euro par action, soit un prix global de 325.412,88 euros pour les 590.586 actions UTI GROUP cédées.

- Conventions nouvelles conclues postérieurement à la date de clôture de l'exercice 2016 :
Néant

Conformément aux dispositions légales concernant le rapport de gestion du Conseil sur l'exercice clos et notamment l'article R.225-102 du Code de commerce, nous joignons en annexe au présent rapport le tableau des résultats des cinq derniers exercices de la Société.

Nous vous joignons également en annexe, conformément à l'article L.225-37 alinéa 6 du Code de commerce, le rapport du Président sur la composition du conseil d'administration et la représentation équilibrée des hommes et des femmes, les conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil d'Administration et sur les procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par la Société durant l'exercice.

Conformément aux dispositions des articles L.225-129-5 et L225-100 al. 7 du Code de commerce, est joint au présent rapport, le tableau des délégations de compétence et de pouvoirs en matière d'augmentation de capital (annexe 1).

Enfin, il est également joint en annexe 2, le rapport « RSE » sur les conséquences sociales et environnementales et les engagements sociétaux.

Le Conseil d'Administration

UTI GROUP

Annexe 1 : TABLEAU RECAPITULATIF DES DELEGATIONS DE COMPETENCE ET DE POUVOIRS ACCORDEES PAR L'ASSEMBLEE GENERALE AU CONSEIL D'ADMINISTRATION EN MATIERE D'AUGMENTATION DE CAPITAL

Article L.225-100 al. 7 du Code de commerce

| Date de la délégation | Nature de la délégation | Modalités de la délégation | Utilisation de la délégation au cours de l'exercice 2016 | Durée de la délégation |
|-----------------------|--|---|---|--------------------------------------|
| 3 novembre 2015 | Attribution d'options de souscription d'actions nouvelles de la Société au personnel salarié et aux mandataires sociaux de la Société et des sociétés qui lui sont liées dans la limite d'un nombre total d'actions ne pouvant excéder 3 % du capital social | <p>Le prix de souscription ne pourra être inférieur à 80 % de la moyenne des cours de clôture constatés aux vingt séances de Bourse précédant le jour où l'option est consentie. Aucune option ne pourra être consentie moins de vingt séances de Bourse après le détachement des actions d'un coupon donnant droit à un dividende ou à une augmentation de capital.</p> <p>Le délai d'exercice des options ne devrait pas excéder cinq ans à compter de leur date d'attribution.</p> | -Conseil d'administration Du 3 novembre 2015 pour 400.000 options | 38 mois soit jusqu'au 2 janvier 2019 |

Annexe 2 : RAPPORT TRANSPARENCE RSE 2016

Voir rapport RSE joint au présent rapport de gestion.